Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mlebarondegaujal00duva

BIOGRAPHIES AVEYRONNAISES

M. LE BARON DE GAUJAL

AUTEUR DES ÉTUDES HISTORIQUES SUR LE ROUERGUE,

ANCIEN CONSEILLER A LA COUR DE CASSATION,
PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR IMPÉRIALE DE MONTPELLIER,
MEMBRE CORRESPONDANT
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR

M. JULES DUVAL,
ANCIEN MAGISTRAT,
Membre de la Société d'agriculture et de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

PARIS
TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7. BATIGNOLLES.
Boulevard extérieur de Paris.

1857

HIGGS
HIS**
BOOK*
Higgs
033

BIOGRAPHIES AVEYRONNAISES

TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7. BATIGNOLLES.
Boulevard extérieur de Paris.

BIOGRAPHIES AVEYRONNAISES

M. LE BARON DE GAUJAL

AUTEUR DES ÉTUDES HISTORIQUES SUR LE ROUERGUE,

ANCIEN CONSEILLER A LA COUR DE CASSATION.
PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR IMPÉRIALE DE MONTPELLIER,
MEMBRE CORRESPONDANT
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR

M. JULES DUVAL,

ANCIEN MAGISTRAT.
Membre de la Société d'agriculture et de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

PARIS

TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7, BATIGNOLLES.
Boulevard extérieur de Paris.

1857

LE BARON DE GAUJAL.

Marc-Antoine-François de GAUJAL, auteur des *Études historiques sur le Rouergue*, naquit à Montpellier[1], le 28 janvier 1772. Si, par le lieu de sa naissance, il semble étranger au Rouergue, il lui appartient en réalité par sa famille, par son éducation, par les travaux littéraires de sa vie entière. Un pays doit, en effet, revendiquer comme siens tous ceux qui, nés accidentellement en dehors du foyer des ancêtres, n'en sont pas moins, par leur origine, de son sang et de sa race. M. de Gaujal est donc notre compatriote, et doit, à ce titre, figurer dans les *Biographies aveyronnaises*[2].

I.

Sa filiation généalogique le rattache à la noblesse du Rouergue.

D'après ses recherches, la famille de Gaujal tirait son nom de *Colin de Goja*, ou *Guoja*, ou *Gaouja*, sei-

[1] Et non à Milhau, comme il est dit dans une Notice sur les écrivains aveyronnais, insérée dans l'*Annuaire du département de l'Aveyron*, année 1854.

[2] C'est le titre d'un ouvrage dont la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron recueille les éléments.

gneur d'un fief, près Saint-Sernin en Rouergue, qui porte encore aujourd'hui le même nom[1].

Colin de Goja était un des écuyers qui avaient pris les armes en 1385 et 1386 pour la défense du Rouergue contre les Anglais, sous Bernard d'Armagnac, depuis comte d'Armagnac et de Rodez, et connétable de France. De ses descendants, qui possédèrent le fief pendant sept générations, le nom seul est resté ; ce sont :

Nicolas, seigneur de Guoja, vivant en 1400.

Antoine, seigneur de Guoja, vivant en 1430.

Jean, seigneur de Guoja, mort en 1470.

Jacques, seigneur de Gaouja, vivant en 1500.

Raimond, seigneur de Gaouja, vivant en 1520.

Jean II, seigneur de Gaouja, vivant en 1540.

Raymond II, coseigneur de Gaujals[2], vivant en 1559.

Ce dernier embrassa le calvinisme, qui dès ce temps-là agitait le Rouergue, comme une partie de la France. Après avoir réalisé sa fortune, il vint s'établir à Millau, boulevard des religionnaires dans cette contrée.

Jacob, son fils, dont le nom biblique trahissait une foi nouvelle, fut seigneur d'Issis et coseigneur de Lusençon. Ce dernier château, qui lui appartenait, très-fort par sa situation, fut occupé, en 1621, alternativement par les troupes catholiques et par celles du duc de Rohan, chef des calvinistes.

Jacob fit hommage au roi en 1612 et 1627, testa en 1617 et 1622, et substitua ses biens de mâle en mâle. Il eut quatre fils : Jacques, Pierre, Jacob II et Jean,

[1] Voir la note A, à l'appendice.

[2] Prononcez Gaoujals.

auteurs d'autant de branches de la famille moderne.

C'est de la quatrième que descend notre historien, les trois autres étant éteintes sans postérité masculine.

A. *Jacques*, seigneur d'Issis, épousa vers 1625 Elisabeth de Sauvan, dame de Cornus. Il fit hommage au roi en 1648. Il mourut en laissant un fils :

Jacques II, seigneur d'Issis et de Cornus, né en 1626, mort en 1706, sans postérité ; et une fille, *Françoise de Gaujal*, dame de Cornus, épouse de messire Michel d'Izarn, à qui elle apporta cette terre avec justice haute, moyenne et basse.

B. *Pierre I* fut seigneur de Ségonnac, coseigneur de Luzençon. De son mariage avec Marguerite de Rochefort naquit, outre une fille nommée *Marie* :

Pierre II, seigneur d'Issis et de Ségonnac, qui épousa Marguerite de Crozat de Lacroix, dame de Grandcombe et de Vertables. De leur mariage naquirent six enfants : — *Jean*, seigneur de Grandcombe, lieutenant au régiment de Dauphiné en 1687, capitaine au même corps en 1694, tué à la bataille de Cassano, le 16 août 1705. — *Laurent*, lieutenant de marine, mort à Milhau en 1721. — *Jacques*, cadet-gentilhomme en 1689, capitaine au régiment de Damas en 1702, mort de ses blessures à Lodi, en juillet 1705. — *Samuel*, seigneur de Grandcombe, d'Issis, de Ségonnac et de Vertables, né en 1680, lieutenant au régiment de la Vieille marine en 1700, blessé à Luzzara le 15 août 1702, à Cassano le 16 août 1705, capitaine dans son corps, lieutenant de louveterie à Milhau, mort en 1728. — *Isabeau et Marie.*

Samuel était le neveu et devint l'héritier de Samuel de Grandcombe, dont l'illustration personnelle a invité M. de Gaujal à lui consacrer une notice spéciale qui figure dans les manuscrits des dernières années de sa vie. Il avait épousé Anne de Tauriac, et il en eut, outre *Pierre III*, seigneur de Grandcombe, d'Issis, de Ségonnac et de Vertables, né en 1716, mort en 1739, sans postérité, deux garçons morts en bas âge et sept filles, parmi lesquelles :

Suzanne de Gaujal, mariée en 1739 à messire Jean de Crespon, seigneur de la Raffinie, Fabrègues, Lalande, etc., ancien capitaine d'infanterie. — *Elisabeth de Gaujal*, mariée en 1744 à messire Pierre de Tauriac, capitaine au régiment d'Auroy, et en 1752 à messire Pierre de Carbon, conseiller au parlement de Toulouse. — *Jeanne de Gaujal*, mariée en 1750 à messire Jean-Louis Le Blanc, seigneur de la Guizardie, grand-père de M. de Guizard, préfet du département de l'Aveyron après 1830.

C. *Jacob II*, seigneur de la Ferrière, coseigneur de Luzençon, né en 1615, mort en 1671. De son mariage avec Anne de Rapin naquit :

Jacob III, seigneur de la Ferrière, coseigneur de Luzençon, convoqué pour le ban et arrière-ban, en 1689 et les années suivantes, mort en 1718, sans postérité.

D. Jean, seigneur du Claux, né en 1619, mort en 1699, convoqué pour le ban et arrière-ban, en 1693. Il épousa en 1643 Marthe Conducher de Veirac, de laquelle il eut :

Etienne, seigneur du Claux, coseigneur de Luzençon, né en 1662, mort en 1726. Celui-ci épousa en 1688 Françoise Reynes de Prodéjac, morte en 1749.

De leur mariage naquirent neuf enfants, dont plusieurs moururent en bas âge. Les survivants mâles furent notamment : 1° *Jean-Etienne*, seigneur du Claux, né en 1691, garde du corps du roi en 1717, maior de Milhau en 1724, conseiller en Cour souveraine en 1739; 2° Marc-Antoine, baron de Tholet, seigneur de la Blaquière et de la Plane, né en 1706, major de l'île Marie-Galante en 1743, conseiller en Cour souveraine en 1755, mort en 1782 : les services militaires de Marc-Antoine en Amérique, où il s'était distingué en 1743, lui valurent une récompense honorable en 1754, le roi, en son Conseil, ayant bien voulu lui faire remettre, pour ce motif, la terre de la Blaquière, provenant de la famille Conducher de Veirac, et que le fisc disputait à celle de Gaujal depuis soixante ans; 3° *Jean-Louis de Gaujal*, né le 12 mars 1709, curé chapelain de Saint-Martin-de-Rioulle, et chanoine au chapitre de Saint-Léons, mort le 10 janvier 1775.

arrêt du Conseil du 2 9bre 1754 [illegible] était [illegible] de religion; et [illegible] bien, notamment la terre de la Blaquière avait été confisquée

C'est par Marc-Antoine, seigneur de la Blaquière, qu'entra dans la maison de Gaujal la baronnie de Tholet, dont les transmissions successives sont un des chapitres de l'histoire nobiliaire du Rouergue.

Il acheta cette terre, par acte du 12 avril 1768, de la famille de Roquelaure-Bessuéjouls, laquelle l'avait acquise près d'un siècle auparavant, le 11 octobre 1679, de César de Grolée-Viriville, marquis de Montbreton, comte de Peyre, baron de Bruzet et de Tholet. La baronnie de Tholet était arrivée à la maison de Grolée-

Viriville par le mariage célébré au château de ce nom, le 23 juillet 1626, entre Antoine de Grolée-Viriville et Marguerite d'Arjac-Solatges, héritière de son père et en cette qualité baronne de Tholet. La maison de Solatges avait pris possession de Tholet par un mariage en 1365. Avant cette dernière date, Tholet, Tollet ou Toulet appartenait à la maison de ce nom, qui est depuis longtemps éteinte.

Avant Henri IV, les seigneurs de Tholet rendaient hommage aux comtes de Rodez. Le comté de Rodez ayant été réuni à la couronne par l'avénement d'Henri IV, en 1589, les barons de Tholet devinrent les vassaux directs du roi, ainsi qu'on peut en voir la preuve dans les aveux et dénombrements conservés dans les archives de la Cour des aides de Montauban. La baronnie de Tholet avait juridiction dans quatorze paroisses et donnait entrée aux états.

Marc-Antoine de Gaujal eut de son mariage avec Louise-Ursule de Beillert Marc-Antoine-Dominique, baron de Tholet, seigneur de la Blaquière et de la Plane, né en 1745, mousquetaire de la garde du roi en 1770, mort à Marie-Galante, dans les Antilles. Il épousa Marguerite Aldebert, et de ce mariage naquirent six enfants:

1° Marc-Antoine-François, *baron de Gaujal et de Tholet*, notre historien;

2° *Alexandre-Marie-François*, né à Milhau, le 20 octobre 1775, mort au château de Tholet, le 8 avril 1845;

3° *Jacques-Charles-Victor-Casimir*, né à Milhau, le 6 novembre 1777, décédé conseiller à la Cour d'appel de Limoges, le 27 février 1848;

4° *Hercule-François-Hippolyte*, né à Milhau, le 1er novembre 1778, encore vivant (mars 1857);

5° *Philippe-Louis-Maur*, né à Milhau, le 15 avril 1782, longtemps maire de cette ville, député et membre du Conseil général de l'Aveyron, décédé à Saint-Beauzély, le 18 mars 1856;

6° *Jean-Pierre-Marie-Ambroise-Achille-Nestor*, né à Milhau, le 12 septembre 1783, décédé à Saint-Beauzély, le 8 juin 1852.

Ralliée au mouvement de la réforme protestante par un de ses chefs, Raymond II, la famille de Gaujal resta longtemps calviniste, et par cela même éloignée des services et des honneurs publics. Mais cette période ne dura pas au delà de l'année 1685, époque où toute la ville de Milhau, par un de ces élans populaires bien difficiles à comprendre de nos jours, revint tout entière au catholicisme, qu'elle avait abjuré avec la même unanimité quelques années auparavant, et qu'une partie considérable de sa population devait délaisser encore plus tard.

Les membres catholiques de la famille de Gaujal, décédés à Milhau, furent inhumés en l'église paroissiale de Notre-Dame de Lespinasse, dans la chapelle dédiée à saint Caprais, construite par les soins de Mme de Gaujal-Ségonnac, née Crozat, devenue en 1699 héritière de sa branche.

Ainsi, dans les traditions de sa famille, le jeune de Gaujal recueillait le souvenir de services distingués dans l'armée et la magistrature. L'Eglise seule était

restée étrangère à l'ambition de ses aïeux, à l'exception de l'un de ses grands-oncles, Jean-Louis, mort chanoine à Saint-Léons ; conduite qui étonne dans une contrée qui se signala de tout temps par le nombre et l'éclat des vocations ecclésiastiques : on dirait que quelques gouttes de sang calviniste avaient survécu à la conversion[1]. Pour qui a connu les derniers survivants de la noblesse antérieure à 1789, il est aisé de comprendre comment, évoqué sans cesse au foyer domestique, l'exemple d'honorables carrières, consacrées au roi et à la patrie, présidait à l'éducation, et engageait la vie tout entière. Pour M. de Gaujal, cet enseignement du passé, après avoir été d'abord une leçon de la famille, devint plus tard, en s'élargissant, le conseil et la voix de l'histoire.

II.

En novembre 1779, âgé de sept ans et demi, le jeune Gaujal entra comme pensionnaire au collége de Rodez, et y fit toutes ses classes, y compris la rhétorique. Dans celle-ci il eut pour maître l'abbé Girard, qui est resté populaire dans le pays, bien qu'il n'en fût pas originaire, comme professeur d'un vrai mérite, et auteur d'un traité classique sur l'art qu'il enseignait.

Pendant l'année scolaire 1782-1783, son professeur de troisième fut l'abbé Bosc, qui s'occupait dès lors de recherches sur l'histoire du Rouergue. Les bontés de

[1] Voir la note B sur les alliances catholiques et calvinistes de la famille de Gaujal.

Bosc pour son jeune élève lui valurent une amicale hospitalité dans la maison de Gaujal, lorsqu'en 1787 il se rendit à Milhau, en quête de documents pour son ouvrage. Il fit appel à l'ardeur studieuse de son ancien élève, qui recueillit pour lui d'utiles matériaux, cé dont Bosc lui témoigna sa reconnaissance dans ce passage de ses *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue* : « Nous devons aussi des recherches sur « Milhau au jeune citoyen Gaujal, dont tout le monde « connaît les excellentes qualités de cœur et d'esprit [1]. » On était en 1797 : « Il y avait à cet éloge quelque mérite, peut-être même du courage, écrivait, plus de cinquante ans après, de sa main octogénaire, le jeune *citoyen* devenu premier président de Cour impériale, à parler ainsi de moi, car j'étais émigré et porté sur la liste fatale. Les impressions et les souvenirs du premier âge, continuait-il, ont sur la vie entière une influence extrême, et qu'on ne remarque pas toujours assez. Ces recherches sur Milhau ont probablement été chez moi le germe de mes *Études historiques sur le Rouergue*, ouvrage qui m'a pris tout le temps de ma vie qui n'était pas consacré à mes fonctions. »

Il n'est pas sans intérêt de saisir ainsi à leur naissance les premiers linéaments de toute une carrière littéraire, et de marquer le lien de collaboration qui rapprocha un moment les deux principaux historiens du Rouergue. Le mérite d'avoir éveillé la vocation historique de Gaujal n'est pas le moindre des services rendus par Bosc à son pays.

[1] Tome III, page 18.

En 1785, Gaujal avait quitté le collége de Rodez, après avoir terminé sa rhétorique et soutenu un brillant exercice public, dès l'âge de treize ans.

Ses succès de collége avaient été remarqués, bien qu'il eût eu pour prédécesseurs ou pour camarades dans cet établissement des élèves distingués qui depuis sont devenus des hommes éminents : Chaptal, Fraysinous, Monteil, Clauzel de Montals, et d'autres encore. Aussi M. de Monseignat père put-il dire, le 27 août 1833, dans un discours prononcé à l'occasion d'une distribution de prix à Rodez :

« Gaujal, avant de fouiller les archives du moyen âge pour dissiper les ténèbres qui entourent l'ancien Rouergue, et d'occuper des fonctions éminentes dans la magistrature, avait recueilli la plus ample moisson de couronnes dont cette salle ait gardé le souvenir. »

De Rodez, Gaujal fut envoyé, pour étudier les sciences, au collége que l'administration de la Haute-Guienne avait fondé à Montauban. Il y passa deux ans, c'est-à-dire les années scolaires 1785-1786 et 1786-1787. Les mathématiques lui inspirèrent une véritable passion, à laquelle il se livra avec discernement, sous la direction de M. Chalret, doctrinaire, auteur d'un traité d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre. Ce professeur donna, vers ce temps, une troisième édition de cet ouvrage, dont il confia les épreuves à Gaujal. L'enseignement comprenait aussi la physique, la mécanique et la logique, et accessoirement l'histoire. C'était, semble-t-il, un commencement de bifurcation universitaire.

Du goût très-vif qu'éprouva de bonne heure M. de Gaujal pour les mathématiques découlent certainement les qualités qui le distingueront un jour comme historien : la critique sévère, l'amour de la date, du fait, du chiffre, l'exactitude dans les petites choses comme dans les grandes, la simplicité sobre et sévère de son style.

Il se destinait à la marine, dont sa naissance et ses études lui ouvraient l'accès; mais son père étant mort au commencement de 1787, sa mère le retint auprès d'elle à Milhau. C'est dans cette ville, berceau et résidence de sa famille, qu'il passa les années 1788, 1789 et 1790, partageant ses loisirs entre la lecture, qu'il cultivait avec toute la ferveur de son âge et de son caractère, et la comédie de société, où il déployait à la fois du talent et du zèle.

Le goût de ces représentations dramatiques était à cette époque un trait particulier de la ville de Milhau, que l'on s'étonne de trouver au milieu des mœurs sévères du Rouergue. Tous les hivers, dans les temps qui précédèrent la révolution, on y jouait la comédie de société, et cet amusement avait donné à la ville, au témoignage de M. de Gaujal, un degré de civilisation fort au-dessus de son rang et de sa population. L'habitude de s'occuper de pièces de théâtre y avait développé, dans la classe supérieure, le goût de la littérature en général, et celui de la poésie légère en particulier. Au premier jour de chaque année, *un directeur de la troupe* était choisi; cet événement, ainsi que chaque représentation nouvelle, était célé-

bré par des vaudevilles, des couplets, des à-propos qui donnaient du charme aux relations sociales. Si les vers n'étaient pas toujours de la poésie, ils montraient le désir de plaire, ils produisaient un échange continuel de politesses, de procédés et de manières aimables : il en résultait une élégance de mœurs remarquables et le ton de la meilleure compagnie.

M. de Gaujal a conservé dans des notes inédites le nom des beaux-esprits dont les inspirations poétiques et galantes faisaient la joie de ces fêtes. Pour l'époque immédiatement antérieure à la sienne, c'étaient les trois frères Rebourguil, savoir : l'aîné, mort en 1826 lieutenant-général des armées du roi et grand-croix de Saint-Louis; M. de Falgueyrètes, mort peu d'années auparavant maréchal de camp, et M. de Saint-Félix, mort, bien plus tôt, lieutenant-colonel. Venaient en même temps les Gualy; l'un, M. de Gualy, qui était l'Anacréon de Milhau, et l'autre, M. de Gualy-Dugua, commissaire des guerres, son cousin; M. de Grandsaigne, mousquetaire de la garde du roi, etc. Plus tard parurent M. de Gualy, capitaine de dragons, petit-fils du précédent; M. de Planard, depuis émigré et mousquetaire de la garde du roi, enfin sous-préfet, père de l'auteur dramatique de ce nom : il fit jouer en 1788, à Milhau, *l'Esprit de curiosité*, et plus tard, à Londres, pendant l'émigration, *le Démocrate corrigé*. Le vicomte de Bonald ne dédaignait pas de s'associer, par de petits vers badins, à ce mouvement littéraire; mais austère déjà dans ses principes, il était adversaire de la comédie de société. Il n'était pas le seul : la dévotion locale était blessée de ces spectacles

profanes, et montait de petites cabales pour en saper les succès. Elle fit si bien que la troupe de comédie, piquée au vif, poussa l'audace jusqu'à jouer le *Tartufe*. C'était M. de Gualy, un nom sanctifié depuis par un double épiscopat [1], qui menait la révolte de l'esprit mondain contre les pieuses critiques de ses compatriotes et coreligionnaires.

Ces querelles sur la juste mesure des plaisirs permis n'absorbaient pas entièrement les âmes : des soucis plus graves commençaient à préoccuper. Mais en vain les désordres et les passions politiques jetaient sur ces frivoles passe-temps leurs reflets déjà sévères sinon encore sinistres : les flammes légères de l'esprit français ne s'éteignaient pas. Un trait le montrera.

L'une des questions qui occupaient le plus la ville de Millau était de savoir si le Rouergue continuerait à être administré conjointement avec le Quercy, ou s'il aurait une administration séparée. Le chevalier Dourdou avait fait une manière de brochure sur ce sujet.

Pour la réfuter, une mascarade fut projetée, comme intermède d'un bal donné par M. de Gualy, et les masques devaient lire une pièce où se trouvaient les vers suivants :

Qu'un philosophe sec et blême [2]
Perde son temps, use ses yeux
A nous prouver, nouveau Barême,
Que le Rouergue en irait mieux

[1] Un de Gualy a été évêque de Carcassonne ; un de ses neveux fut élevé de la cure de Saint-Affrique à l'évêché de Saint-Flour, et de là nommé à l'archevêché d'Albi.

[2] Le chevalier Dourdou.

Si l'on le laissait à lui-même;
Je ris de sa folie extrême :
Eh ! morbleu, le bonheur suprême
N'est-il pas toujours d'être deux ?
. . . . . .
. . . . . .
Mais, des demeures azurées
Sont descendus anges de paix ;
Belles danseuses, sous vos traits
Nous les verrons dans ces contrées !

Quel était l'auteur de ces madrigaux? le jeune vicomte de Bonald, du Monna, le futur auteur de la *Législation primitive!*

L'Assemblée constituante trancha le débat en découpant les provinces en départements.

La révolution avait éclaté ; elle ne tarda pas à dissoudre les troupes de comédie, et disperser poëtes et acteurs dans les voies les plus diverses. Surpris au sein des fêtes, M. de Gaujal, quoique bien jeune, dut tourner ses pensées, comme tout le monde, vers la politique. Blessé dans sa foi monarchique, frappé, avec toute la noblesse, dans les priviléges de son ordre, attendrait-il en France même un retour de justice en faveur de la cause royale et aristocratique? Irait-il, sur la terre étrangère, aider à son triomphe?

III.

Cédant à l'entraînement qui conduisait sous les drapeaux des princes du sang, hors de la France, une partie de la noblesse du royaume, et dans ce nombre

beaucoup de gentilshommes du Rouergue, il se décida pour l'émigration. Le 19 avril 1791, âgé de dix-neuf ans, il partit de Milhau, avec le chevalier de Tauriac, son parent et son ami, qui allait rejoindre à Longwi le régiment de Vivarais, auquel il appartenait comme officier. Peu de jours après, l'un et l'autre passaient la frontière avec la plupart des officiers de ce régiment.

A Trèves, le jeune de Gaujal fut reçu avec une grande bienveillance par le maréchal de Broglie. Dans cette ville, ainsi qu'à Worms, il fut mis en rapport avec tout ce que l'émigration comptait d'hommes éminents; il fut présenté au prince de Condé et à sa famille, composée du duc de Bourbon, du duc d'Enghien, de la princesse Louise et de la princesse de Monaco, que le prince de Condé avait secrètement épousée.

Plus tard présenté au comte d'Artois, qui l'accueillit avec bonté, il fut admis dans ses gardes, et c'est aux côtés de ce prince qu'il fit la campagne de France en 1792, pendant laquelle il fut légèrement blessé à l'oreille.

Dans le cours de cette période militante, où l'enivrement des illusions ne permettait pas aux émigrants d'entendre l'appel de la patrie ni de prévoir les futures sévérités de l'histoire, M. de Gaujal conservait les goûts qu'il avait puisés dans ses loisirs élégants de Milhau. Il jouait la comédie de société à Cologne, sur le théâtre de l'électeur, avec ses camarades d'émigration, et les personnages les plus éminents de la cour.

Ces plaisirs pouvaient distraire les ennuis d'un exil volontaire; ils ne pouvaient voiler la faiblesse militaire et politique du parti. Aussi, en novembre 1792,

le corps où servait M. de Gaujal ayant été licencié, notre jeune gentilhomme dut songer à un autre et plus utile emploi de son activité. La raison commençait d'ailleurs à mûrir en lui, au contact de la vie réelle : il avait vingt-un ans.

D'abord l'esprit de curiosité et d'aventure, plutôt qu'un mobile bien déterminé, le conduisit à Liége avec ses camarades et compatriotes, de Planard, de Nattes, de Bouscaren, de Villefort, Victor de Gualy, le chevalier de Corcorail; il passa l'hiver à Kaiserswerth, sur les bords du Rhin, et consacra ses loisirs à l'étude. Plus tard il parcourut la Hollande pour visiter les nombreuses et riches galeries de tableaux. Il revint enfin se fixer à Liége, où il se livra, avec une ardeur dont ses notes ont conservé la trace curieuse, aux travaux les plus divers; menant de front l'étude des langues, de la littérature, de l'art militaire, de l'art nautique, avec le dessin, le lavis, la peinture; et se préparant ainsi, par une instruction variée, à toutes les chances que lui ouvrirait la destinée.

Au début de l'année 1794, il fit des démarches pour entrer au service de la Russie et présenta à cet effet un mémoire à M. le comte de Romanzoff, ambassadeur de l'impératrice Catherine auprès des princes français émigrés. Le comte d'Artois avait bien voulu apostiller ce mémoire de sa propre main, et en recommander le succès à M. le comte d'Esterhazy, ministre des princes français près de S. M. l'impératrice de Russie.

Mais en septembre de la même année, et avant que ces démarches eussent pu réussir, l'Angleterre ayant

levé des corps à cocarde blanche destinés à être transportés en Vendée, M. de Gaujal se décida avec ses amis de Gualy, de Tauriac, de Saint-Estève, de Courtarvel, de Mailler et de Bernard, à entrer dans un de ces corps, qui fut commandé par le duc de Castries. M. de Gaujal servit dans ce régiment pendant les années 1794, 1795 et 1796, passa avec lui en Angleterre, à la fin de 1795, et le quitta le 1er avril 1796, la destination de ce corps ayant changé par suite du désastre de Quiberon.

Notre jeune compatriote se rendit alors en Irlande, où son ami Planard avait des parents, notamment la famille Ormsby. Mettant à profit ses connaissances mathématiques, il entra comme ingénieur, avec le grade de major, au service du gouvernement anglais, et y resta plusieurs années en cette qualité. Avec le comte de La Chaussée, Français comme lui, il fut chargé de préparer tous les travaux nécessaires pour la défense des côtes d'Irlande. Il eut bientôt à Dublin des relations et une position des plus agréables. Ce fut, il aimait à le répéter, le temps le plus doux de son émigration. Il se lia intimement avec lord Trimleston, homme distingué qui avait passé en France la plus grande partie de sa vie et vivait à la française; avec le comte et la comtesse d'Alton, cousins de lord Trimleston, le comte de Mac Carthy, M. et Mme Lefanu, Charles Sheridan, littérateur et homme politique éminent, frère de Mme Lefanu, M. Pelham, secrétaire d'Etat en Irlande et depuis ministre célèbre, lord Karhampton, le général Abercrombe, mort plus tard en Egypte, M. Kirwan, un des premiers chimistes de l'Europe, le

docteur Sherlock, qui avait écrit d'une manière très-piquante en trois langues, l'italien, le français et l'anglais.

En 1798, M. Pelham, secrétaire d'Etat d'Irlande, étant en danger de mort, fut remplacé par lord Castelreagh. M. de Gaujal, qui était considéré comme une des créatures du premier, fut alors remplacé lui-même dans son emploi de major. Il quitta Dublin pour se rendre d'abord à Londres, puis à Hambourg, et bientôt après à Liége, où il reprit le cours de ses études.

En 1800, son nom ayant été rayé de la liste des émigrés, il demanda au comte d'Artois et en obtint l'autorisation de rentrer en France, et il vint à Paris. Avec le dix-huitième siècle qui se fermait s'achevait aussi pour lui une première période de sa vie, pendant laquelle l'éducation du collége et de la famille s'était complétée par l'éducation moins douce, mais plus fortifiante, de huit années de voyages sur la terre étrangère.

IV.

Sur le sol de la patrie de nouveaux horizons s'ouvraient aux affections, aux intérêts et aux talents du gentilhomme rouergat. Il comprit que des hommes de sa trempe avaient leur place marquée au sein de la société nouvelle, mieux peut-être que dans l'ancienne, parce qu'il y avait dans la nouvelle plus de place pour

le mérite personnel, et il s'appliqua à y conquérir un rang digne de lui et des siens.

A la suite de son émigration, la terre et le château de Tholet avaient été confisqués sur la tête de M. de Gaujal. Pendant la révolution, sa mère et ses frères avaient été persécutés et emprisonnés. Son premier soin fut de se rendre auprès d'eux. Il les releva par ses efforts et ses conseils, parvint à racheter Tholet, qui appartient aujourd'hui à son fils aîné, et ne quitta sa famille qu'après lui avoir fait oublier les rudes épreuves du passé.

Ses goûts studieux avaient charmé les loisirs de l'exil, et lui avaient fourni des armes contre la fortune contraire : loin de les désavouer sous une fortune meilleure, il s'y livra, dès son retour, avec une ardeur nouvelle.

A Milhau, il commença, vers 1803, l'impression, qui ne fut point achevée, d'un *Essai sur quelques langues modernes*[1], qu'il avait préparé pendant l'émigration. Sa connaissance familière de l'anglais, de l'italien et de l'allemand lui rendaient cette œuvre facile.

A Paris, il prit part à la rédaction littéraire du *Journal des Débats*, dont l'accès lui était ouvert par l'amitié d'un autre Aveyronnais, M. Ladevèze, l'un des fondateurs de ce journal, qui avait conquis, dès l'origine, sous la haute direction de M. Bertin, le premier rang dans la presse périodique.

Il publia *la Visite nocturne*, traduction de l'anglais[2].

[1] L'exemplaire que nous avons sous les yeux contient 48 pages d'impression, format in-8 ; le reste est manuscrit.

[2] Paris, 2 vol., chez Michel et Lenormant.

En même temps, le marquis d'Alménara, ambassadeur d'Espagne, qui l'honorait de son amitié, l'associa à d'importants travaux diplomatiques intéressant le gouvernement espagnol.

L'année 1806 le ramena vers son pays natal, sa famille et ses propriétés. Il vint se fixer à Rodez, où il ne tarda pas à se distinguer par les charmes d'un talent aussi solide et élevé dans les questions sérieuses, que spirituel et enjoué dans les relations légères de la vie sociale.

Reçu en 1806 membre de la Société centrale d'agriculture de Rodez, où MM. Rodat, Cabrières, Monseignat, conquéraient par leurs travaux, leurs écrits ou leur parole, une notabilité devenue héréditaire, M. de Gaujal y lut plusieurs mémoires d'économie rurale qui furent publiés dans la *Feuille villageoise*. Ils avaient pour objet le cadastre, l'évaluation des terres, et les moyens d'obtenir une répartition égale de l'impôt sur la propriété foncière.

En 1807, reprenant une idée et un titre qui, dix ans auparavant, n'avaient eu qu'une existence éphémère[1], il fonda, de concert avec M. Carrère, le *Journal de l'Aveiron*[2], qui compte aujourd'hui, à travers bien des vicissitudes typographiques et politiques, sous la

[1] Voir, dans l'*Annuaire de l'Aveyron pour* 1854, les curieux renseignements publiés par M. Henri Affre sur le premier *Journal de l'Aveiron*, entrepris par le citoyen Chanson.

[2] En ce temps ce mot était toujours écrit avec un *i*, ce qui rappelle mieux le latin *Avario* que l'orthographe moderne *Aveyron*. M. de Gaujal est resté toute sa vie fidèle à la vieille orthographe.

même famille d'imprimeurs, sa cinquante-unième année d'existence, longévité rare dans la presse périodique, et qui doit faire de cette feuille la doyenne, à peu d'exceptions près, de toutes ses pareilles.

Par cette création, M. de Gaujal mérite d'être considéré comme le père du journalisme aveyronnais. Son initiative ne saurait être méconnue. Les sept premiers numéros portent cet avis : « Les lettres, paquets, envois d'argent, etc., doivent être adressés, francs de port, à M. Gaujal aîné, rédacteur du journal, ou à M. Carrère, imprimeur à Rodez. »

Le rédacteur du nouveau journal portait déjà dans son esprit et dans ses portefeuilles le plan des travaux historiques auxquels il devait se vouer encore pendant près d'un demi-siècle, car le prospectus contient ce qui suit :

« Les habitants de l'Aveyron liront sans doute avec plaisir des détails statistiques ou historiques sur leur patrie. Nous commencerons par leur donner des *Annales du Rouergue*, rédigées suivant la forme adoptée par le président Hénault dans son excellente Histoire de France, et accompagnées de courtes notices sur les personnes et les familles illustrées par des services rendus à l'Etat, de belles actions, de grands talents ou des souvenirs honorables. Les *Annales du Rouergue* seront suivies d'un *Essai historique sur la langue romane* (le patois). »

Il tint parole. Dès le numéro 8, commencent, sous la rubrique HISTOIRE, les *Annales du Rouergue*[1], qu'il con-

[1] Au numéro 9, il est question d'un article sur les têts ou po-

tinua pendant un an; elles s'arrêtent à l'année 1268, numéro du 6 février 1808. Sa rédaction embrassait en même temps les sujets les plus divers : politique, économie rurale, statistique, administration, littérature, voyages, etc. Mais il trouvait peu d'auxiliaires autour de lui ; et si l'on jugeait de l'essor des esprits à Rodez en ce temps-là par le nombre de ses collaborateurs, on n'en concevrait pas une haute opinion, car, dans l'espace de deux ans, nous ne trouvons pas une seule signature associée à celle de M. de Gaujal; à peine découvre-t-on quelques indications relatives aux études universitaires. Les beaux jours de la presse périodique ne devaient venir qu'avec la liberté politique inaugurée par la Restauration, développée par la révolution de Juillet, et triomphante avec la République en 1848. Sous le premier Empire, comme depuis sous le second, un journal de département était un centre de renseignements administratifs et de nouvelles locales ou générales, plutôt qu'une arène ouverte à tous les esprits intelligents, actifs ou ambitieux.

Il faut donc chercher dans les réminiscences de quelques vieillards, rares survivants de cette époque, et dans les documents officiels, aussi sobres alors qu'aujourd'hui d'appréciations personnelles, les traces

teries locales, publié dans le *Journal de Millau*. D'après ce que nous a appris un vieillard, contemporain de cette époque, M. Rouvellat de Cussac, magistrat qui s'est honoré par sa chaleureuse propagande en faveur de l'émancipation des esclaves, ce journal avait été fondé par le citoyen Chanson, après son échec de Rodez. — Il serait intéressant de retrouver la trace de cette publication.

du mouvement intellectuel au milieu duquel M. de Gaujal avait pris, dès le premier jour, une place éminente.

L'administration préfectorale était confiée à M. Saint-horent, qui favorisa la création du *Journal de l'Aveiron*, par une circulaire adressée aux sous-préfets et aux maires du département.

Dans la magistrature, M. de Séguret père, au sein de sa retraite, personnifiait les traditions de science et d'austérité de l'ancien présidial dont il avait été le chef vénéré, dans l'exil comme sur le siége, où il devait reparaître un dernier jour, avant de céder à son jeune fils une charge trop lourde pour sa vieillesse.

Au barreau, M. Merlin, de Sauveterre, conquérait, par la chaleur de ses plaidoiries devant la Cour criminelle, la réputation populaire qui lui ouvrit plus tard les portes des assemblées législatives. A ses côtés, peut-être au-dessus de lui, M. Arsaud rajeunissait avec esprit l'ancienne jurisprudence.

A la tête du sacerdoce ruthénois, MM. Mazars, curé de Saint-Amans, M. Monestié, curé de la cathédrale, déployaient des talents et des vertus dont la suppression de l'évêché de Rodez rehaussait l'éclat. L'abbé de Neyrac, comme administrateur du diocèse de Vabres, acquérait les titres et l'expérience qui devaient le conduire à l'épiscopat de Tarbes.

Dans l'enseignement de l'École centrale[1], les maîtres

[1] Fondée en 1796, l'École centrale fut transformée en 1801 en lycée provisoire, qui devint définitif en 1808.

survivants de l'ancien régime, Girard, Bosc, Chalret, Thédenat, Balsa, rivalisaient de savoir et de renommée. Plus jeune que ses collègues, M. Cabantous fortifiait, par de solides études, cette exubérante éloquence, à la fois si patriotique et si religieuse, dont nous avons pu entendre les derniers accents dans la chaire de la Faculté des lettres de Toulouse.

L'agriculture s'éclairait des travaux de Despradels, qui s'éteignait dans une belle vieillesse, aimé et regretté de tous; de MM. Rodat et Cabrières, noms représentés et honorés déjà par deux générations. Dans sa ferme de Buzareingues, M. Girou préludait, par des innovations agricoles, à cette carrière de hardies et universelles recherches où il devait recueillir les suffrages de l'Académie des sciences.

A Villefranche, le sous-préfet Flaugergues, future notabilité du Corps législatif; à Saint-Affrique, un autre sous-préfet, Constant Saint-Estève, survivant des Assemblées révolutionnaires, comme le constituant Rodat et le conventionnel Seconds à Rodez; à Aubin, le célèbre docteur Brassat-Murat; à Saint-Géniez, M. Rogéry, aussi distingué comme maire que comme médecin; en divers lieux, au sein de leurs manoirs ou loin du pays natal, Frayssinous, de Bonald, l'abbé Boyer, La Romiguière, Alibert, Monteil, Gaston, Planard, Monseignat, Nogaret, les Clausel, les de Gualy, les généraux Solinhac, Ricard, Matthieu de La Redorte, Tarayre, le colonel Higonet, enfin un groupe de jurisconsultes, représentants éminents d'une des aptitudes spéciales du pays, la science des affaires, c'est-à-dire des procès, les La Viguerie, Lespinasse,

Roucoules, Romiguières, Lacoste, Riols, plusieurs autres sans doute dont la trace nous échappe, formaient ici des pléiades brillantes, là des étoiles éparses qui prolongeaient, sur le moderne département de l'Aveyron, l'auréole de talent qui avait signalé à l'estime générale l'antique province des Ruthènes.

Une gloire égale n'a pas consacré tous ces noms pour l'immortalité; mais le Rouergue en conserve une pieuse souvenance, comme d'un patrimoine de famille.

Ami de la plupart d'entre eux, Gaujal était digne de prendre place dans leurs rangs. Il trouva dans leur cercle un accueil fraternel, et y apporta pour sa part, outre les recherches sérieuses de l'histoire et de l'économie rurale, ce grain d'esprit brillant et enjoué qui n'est pas la qualité la plus ordinaire du caractère aveyronnais. Fidèle à ses goûts littéraires de l'ancien régime, il avait, dès ses premiers voyages, en 1803, tenté de réveiller, par son propre exemple, le culte de la poésie légère; il avait même essayé de monter à Milhau un théâtre de société. Mais si les ris et les grâces, en style de l'époque, n'avaient pas tous été emportés par l'orage politique, le plaisir du public n'était plus au même degré à ces frivoles distractions. Peut-être aussi le tempérament des habitants de Rodez, un peu froid et âpre comme leur montagne, était-il plus rebelle à l'amusement que celui des habitants de Milhau, à qui un climat plus méridional imprime de plus vives allures de caractère. Pour une cause ou une autre, Gaujal, dont la jeunesse s'écoulait (en 1808 il attei-

gnait sa trente-sixième année), put porter ses vues, avec une application moins distraite, vers une carrière qui promettait à ses talents sérieux un théâtre plus élevé et des récompenses moins fugitives.

Il avait plaidé au tribunal de Rodez et à la Cour criminelle de l'Aveyron. Il s'était fait recevoir avocat à Toulouse. Il aspirait dès lors aux honneurs de la magistrature, que la haute et conciliante politique de l'Empereur se plaisait à ouvrir aux représentants des anciennes familles.

Sa légitime ambition ne tarda pas à être satisfaite.

V.

Le 2 juillet 1808, sur la désignation des tribunaux de Rodez et de Milhau, et sur la présentation de la Cour impériale de Montpellier, il fut nommé juge-auditeur à cette Cour. Le 10 août suivant, il prêta serment. Dès ce jour, rapporte-t-il dans ses souvenirs, il se dit :

Nunc itaque et versus et cætera ludibria pono,

et il se livra tout entier à ses nouveaux devoirs.

Le décret impérial qui l'appelait à Montpellier lui donnait pour collègue à la Cour, comme juge-auditeur, un autre Aveyronnais plus jeune que lui, M. Henri de Séguret[1], qui devait, peu d'années après, recueillir

[1] Les deux autres juges-auditeurs étaient MM. Castan, de

de la main même de son père la présidence du tribunal de Rodez, fidèlement conservée dans sa famille, sous des titres divers, pendant plus de deux siècles.

N'ayant garde, comme son collègue, de restreindre son ambition dans le cercle de son département, et d'absorber dans des affaires de famille ou les travaux de l'agriculture de brillantes et solides facultés, M. de Gaujal monta rapidement tous les degrés de la hiérarchie judiciaire.

En 1809, il fut nommé président du tribunal de Lodève, et, bientôt après, son mariage avec la fille de M. le baron Fabre, procureur général près la Cour impériale du ressort, le rattacha par des liens plus intimes à la magistrature. Rappelé à Montpellier le 1er juin 1811 comme substitut du procureur général, il fut nommé, le 26 décembre 1812, procureur impérial criminel du département de l'Aude. Dans ce poste, il introduisit une innovation dont la Suède seule avait jusqu'alors donné l'exemple à l'Europe. Le *Mémorial administratif de l'Aude* reçut de lui, sous le titre de *Tableau de l'administration de la justice répressive dans le département de l'Aude*, la première ébauche de statistique criminelle essayée en France. Le mathématicien se révélait ainsi dans le magistrat. Ce travail, apprécié par les ministres de la justice, auxquels M. de Gaujal eut occasion d'en expliquer plus tard l'importance et le mécanisme, fut le germe de la grande statistique de la justice civile et criminelle inaugurée en 1825 par M. de Peyronnet,

Montpellier, et Fabry, de Cornus. En même temps, M. de Moly aîné était nommé en la même qualité à la Cour impériale de Toulouse. — Voir la note biographique C.

dont cette création protégera la mémoire contre les reproches de la politique.

En 1815, la suppression de sa fonction rendit pour peu de temps M. de Gaujal à la vie privée.

Le 13 mars 1816, il fut nommé président de chambre à la Cour royale de Pau; le 12 février 1821, premier président à la Cour royale de Limoges, éminente dignité que ses vœux envisagèrent pendant longtemps comme le couronnement de sa carrière de magistrat.

Le retour des Bourbons avait réveillé en lui la pensée de faire reconnaître ses services de l'émigration. Il y réussit. Le 5 août 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et reçu par le comte d'Artois lui-même à Avignon, le 28 septembre 1814. Peu de temps après, par un cumul de titres qui est un élément curieux de l'histoire politique de ce temps-là, le président de chambre de la Cour royale de Pau reçut, pour ses campagnes dans l'armée des princes, le brevet honorifique de chef de bataillon, et M. de Gaujal eut la satisfaction de réunir sur sa tête la double tradition, à la fois judiciaire et militaire, de sa famille.

Dans le cours de ces années l'histoire du Rouergue était devenue l'objet favori et presque exclusif de ses préoccupations littéraires : aussi ne manquait-il pas de mettre à profit son séjour dans chaque nouvelle résidence pour fouiller plus avant dans les annales de son pays.

A Pau, il puisa largement à la source abondante des collections du château, où se trouvent réunies les

archives de Lectoure et de Najac, qui furent celles des comtes d'Armagnac et de la maison d'Albret.

Ses longues études prirent enfin un corps. En 1819, il publia le *Tableau historique du Rouergue,* suivi de *Recherches sur des points d'histoire peu connus* [1]. Dans le *Tableau* il esquissait l'histoire générale du Rouergue ; dans les *Recherches,* il éclaircissait la légende de Ruth, la constitution primitive des Ruthènes, les vestiges de l'évêché d'*Arisitum*, les antiquités celtiques, les monnaies, les édifices, les inscriptions des temps féodaux. Il annonçait comme étant sous presse les *Annales du Rouergue.* Dès ce jour, avec l'autorité d'une érudition vaste et sûre, il prenait possession, sous les yeux du monde savant, d'un domaine qu'il lui était réservé de cultiver pendant trente-cinq ans encore.

Nommé premier président de la Cour royale de Limoges, il fut installé par M. de Martignac, procureur général près la même Cour, qui devait bientôt après porter à la tribune législative, et plus tard dans les conseils de la royauté, l'éclat de son talent et les lumières de son dévouement, impuissants à conjurer une catastrophe. Il eut à installer lui-même, dans l'une des années suivantes, comme procureur général, M. Guernon de Ranville, dont le nom est associé à la chute de la dynastie des Bourbons en 1830.

De nouveaux honneurs suivirent de près sa nomination à la présidence de Limoges. Une ordonnance royale du 28 octobre 1821, suivie de lettres patentes du 2 avril 1822, lui conféra le titre de baron de Gau-

[1] Rodez, imp. de L.-B. Carrère, 1 vol. in-8 de 237 pages.

jal, transmissible de mâle en mâle, dans l'ordre de primogéniture. Par une faveur exceptionnelle, et peut-être unique sous le gouvernement de la Restauration, il fut dispensé de constituer un majorat. Jusqu'alors M. de Gaujal n'avait porté, comme ses aïeux, que le titre de baron de Tholet, et c'est ainsi qu'il est qualifié dans ses brevets militaires et dans l'ordonnance royale qui le nomme chevalier de Saint-Louis. Dès ce jour il prit le titre de baron de Gaujal, dont a hérité son fils aîné, avocat général à la Cour impériale de Paris.

Le 8 août 1823, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, distinction qui, en nos jours plus prompts à la justice, semblera peut-être bien tardivement décernée à un premier président.

Dans un autre ordre de distinctions, il fut reçu, cette même année, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges, dont il devint plus tard le vice-président, ce qui lui fournit l'occasion de prononcer quelques discours de réception.

Le 28 novembre de la même année, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur le rapport qui lui fut fait du *Tableau historique du Rouergue*, nomma M. de Gaujal, à la presque unanimité des suffrages, un de ses membres correspondants.

Les *Essais historiques sur le Rouergue* ne tardèrent pas à justifier les promesses du *Tableau*. Le premier volume parut en 1824; le second en 1825 [1]. Dans la première partie du premier volume, l'auteur repro-

[1] Limoges, Barbou, 2 vol. in-8.

duisit, sous le titre de *Idée générale de l'histoire du Rouergue*, le *Tableau historique* de 1819, en y ajoutant divers documents d'un haut intérêt. Le fond de l'ouvrage est consacré aux *Annales du Rouergue*, qui sont le récit, année par année, des événements accomplis dans cette province, depuis l'occupation première des Romains jusqu'en 1789. Sur ce plan se déroule, avec la précision des dates authentiques, toute l'histoire du Rouergue, dans ses propres éléments et dans ses rapports avec l'histoire générale de la France.

Les suffrages les plus précieux consacrèrent dès son apparition le mérite de cette œuvre, où la nouveauté s'alliait à la science, et consacrèrent en M. de Gaujal l'historien en titre du Rouergue. Sur le rapport de M. Raoul-Rochette, le 30 juillet 1824, l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui décerna une médaille d'or, bien que le premier volume seul eût paru. Un rapport non moins favorable fut adressé à la Société des arts et sciences de la Haute-Vienne. Dans la presse littéraire et scientifique, l'ouvrage fut l'objet des plus flatteuses approbations. M. Pellissier le loua dans la *Revue encyclopédique* [1]; M. Malte-Brun dans les *Nouvelles Annales des Voyages* [2]; M. Raynouard dans le *Journal des Savants* [3]; M. Massabuau, de Villefranche, dans le *Moniteur universel* [4]; M. Champollion-Figeac, dans le *Bulletin historique*, etc.

Le préfet du département de l'Aveyron, ne pouvant

[1] Livraison d'octobre 1824.
[2] Tome XXIV, décembre 1824.
[3] Janvier 1826.
[4] 12 septembre 1826, supplément.

renouveler l'exemple donné autrefois par l'administration centrale, qui avait acheté trois cents exemplaires des *Mémoires* de Bosc et les avait fait distribuer, invita les communes à souscrire, ce qu'elles firent, à concurrence de 3,000 francs. Le conseil général, de son côté, avait souscrit à deux cents exemplaires, pour une somme pareille de 3,000 francs.

Les honneurs littéraires ne pouvaient manquer à l'auteur, dont le mérite était relevé par une haute position sociale que vint accroître, le 30 octobre 1827, le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire. En 1826 il fut nommé membre correspondant de la Société des antiquaires de France; en 1833, membre honoraire de l'Académie industrielle et de la Société de statistique universelle; en 1834, membre correspondant de la Société centrale d'agriculture, de la Société des antiquaires de l'Ouest, de la Société pour la conservation des monuments historiques, et inspecteur divisionnaire au nom de cette Société; en 1835, membre correspondant de l'Institut historique; en 1836, membre de la Société des antiquaires du Nord, séant à Copenhague. En 1837, à la suite d'un concours ouvert pour des notices biographiques sur des agronomes ou des cultivateurs dignes d'être mieux connus, la Société centrale d'agriculture lui décerna une médaille d'argent pour une notice biographique sur MM. Despradels et Claude Peyrot, prieur de Pradinas, ses compatriotes.

Cette même année, il accepta le diplôme de membre honoraire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, par une lettre qui trouve naturellement ici sa place.

A M. JULES DUVAL.

Limoges, 18 janvier 1837.

« Monsieur,

« Je ne peux qu'accepter avec reconnaissance et empressement la qualité de membre honoraire que veut bien me conférer la *Société des lettres, sciences et arts* qui se forme à Rodez. C'est une institution à la fois utile et honorable pour le pays; et tous les Aveyronnais réunissant les conditions requises doivent être flattés d'en faire partie. Je vous prierai donc de vouloir bien m'envoyer le diplôme et un exemplaire des statuts.

« Agréez, je vous prie, Monsieur, la nouvelle assurance de ma considération et de mon dévouement.

« Le baron De Gaujal. »

M. de Gaujal vécut assez longtemps pour voir justifier par les faits ses prévisions sur les services que pouvait rendre un jour la Société dont nous avions, tout jeune et tout inconnu que nous étions, osé provoquer la création dans un pays qui ne paraissait pas en éprouver un vif besoin. Heureusement le concours de M. H. de Barrau, qui depuis l'origine la préside avec un savoir éminent et un zèle patriotique, ne tarda pas à fournir à notre projet un appui qui en facilita le succès. Depuis longtemps les *Mémoires* et le Musée de la Société lui ont conquis le droit de cité. C'est à elle que les Ruthénois doivent la découverte de l'aqueduc

romain, qui bientôt amènera des eaux pures et abondantes dans leur cité altérée : bienfait inappréciable qui vaut aux *Académiciens* de Rodez une considération dont tout le monde ne pressentait pas au début la future unanimité.

En 1838, M. de Gaujal fut nommé membre résidant de la Société des antiquaires de France; en 1850, membre de la Société archéologique de Montpellier.

Tous ces titres, dont nous avons voulu présenter la série non interrompue, M. de Gaujal les prenait plus au sérieux que ne font quelquefois les savants. Non-seulement il en conservait les diplômes avec soin et ordre, mais il les justifiait par des communications régulières, qui avaient leur place marquée dans les divers recueils consacrés aux études savantes.

C'est ainsi que nous trouvons de lui à partir de 1825, époque où son second volume des *Essais* a paru, et lui laisse des loisirs pour de nouvelles recherches, une suite continue de publications.

En 1827, Lettres sur l'histoire religieuse de la Russie [1].

En 1832, Mémoire sur l'idole Ruth [2].

En 1833, Mémoire sur le tombeau du prétendu Tève-le-Duc à Limoges [3].

En 1834, Note sur l'amphithéâtre romain de Limoges [4].

[1] *Bulletin Férussac*, t. VIII, p. 329 et suiv.

[2] *Mémoires de la Société des antiquaires de France.*

[3] Brochure in-8° de 41 pages et 3 planches; Limoges, Chapoulaud.

[4] *Bulletin monumental de Caen.*

En 1835, Mémoire sur le titre de *Comtor* [1].

En 1836, Mémoire sur les antiquités du Larzac [2].

En 1838, Notice historique sur la maison d'Arpajon. — Rôle d'une revue passée à Rodez en 1386 [3]. — Biographies aveyronnaises [4].

En 1839, Mémoire sur la ville de Carentomag [5].

En 1840, Rapport sur un ouvrage de M. Estrangin, concernant Arles [6]. — Notice biographique sur MM. Despradels et Claude Peyrot, ce dernier prieur de Pradinas [7].

En 1841, Lettres sur des documents historiques inédits [8].

En 1842, Mémoire sur des titres singuliers tombés en désuétude [9].

En 1844, Notice sur les franchises et priviléges des principales communautés du Rouergue [10], travail considérable et de haute importance, qui fut vivement apprécié par Augustin Thierry, et qui remet en lumière une partie trop longtemps négligée de l'histoire de notre province.

1 *Mémoires de la Société des antiquaires de France.*

2 *Bulletin monumental.*

3 *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. II.

4 *Revue de l'Aveyron et du Lot.*

5 *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.*

6 *Mémoires de la Société des antiquaires de France.*

7 Brochure in-8°.

8 *Recueil des monuments inédits de l'Histoire de France.*

9 *Mémoires de la Société des antiquaires de France.*

10 *Recueil des monuments inédits de l'Histoire de France.*

Nous avons un moment perdu de vue la carrière judiciaire de M. le baron de Gaujal pour le suivre dans ses travaux historiques, dont la succession non interrompue indique par elle-même la direction et l'activité de son intelligence. En revenant sur nos pas, nous le trouvons, à la date du 8 août 1829, nommé conseiller à la Cour de cassation, quoiqu'il eût fait connaître d'avance et par écrit au garde des sceaux qu'il n'accepterait pas cet honneur, le cas échéant. Une surprise, et l'on pourrait dire une violence si flatteuse, si recherchée, mais si rare, serait difficile à expliquer, sans la politique qui en révèle l'énigme. Au mois d'août 1829, M. Bourdeau, qui était garde des sceaux, ayant été inopinément remplacé dans cette dignité par suite de l'avénement du ministère Polignac, jugea bon de se faire nommer, à titre d'indemnité, premier président à Limoges, ne pensant pas que M. de Gaujal oserait résister à la publication dans *le Moniteur* de l'ordonnance qui l'élevait à la Cour de cassation. Il se trompait. M. de Gaujal, ferme autant qu'il était droit, refusa une faveur qui lui était imposée, par le seul motif qu'elle n'était ni à sa convenance ni à sa volonté. Les passions politiques, dont cette résistance blessait les intérêts, cherchèrent, dans un article du *Courrier français*, à dénaturer le mobile de cette conduite en l'attribuant à ce que, dans le langage du temps, on appelait la *congrégation*. Le 24 août 1829, M. de Gaujal répondit dans une lettre adressée au *Courrier français* et au *Moniteur;* il repoussa énergiquement ces insinuations perfides : sa dignité méconnue suffisait à expliquer sa conduite.

A cette occasion, il se posa comme un royaliste modéré et constitutionnel, ne séparant pas dans ses affections la Charte et la monarchie, et prenant au sérieux les transactions que la Charte avait consacrées.

L'installation de M. le procureur général Cabasse au parquet de Limoges lui fournit une nouvelle occasion de renouveler, avec une solennité officielle, dans l'audience du 1er février 1830, sa profession de foi. Son discours fit sensation, et déplut au ministère Polignac.

Signalé par l'indépendance de son langage à la sympathie politique, il devint le drapeau de l'opposition aristocratique de son ressort, qui déplorait le fatal entraînement de la monarchie vers l'abîme où elle devait tomber. Aux élections de 1830, il fut le candidat de l'opposition dans le grand collége du département de la Corrèze, et en même temps dans celui de Rodez.

Ici il ne manqua l'élection que de quelques voix [1]. A Tulle il fut nommé le 5 juillet 1830.

Son élection, à laquelle il ne prit aucune part et qui fut toute spontanée, eut lieu pendant qu'il remplissait

[1] Deux députés étaient à nommer. — Au premier tour aucun candidat n'obtint la majorité. Les voix se répartirent ainsi : Amans Rodat, 67; de Gaujal, 67; Benoît de la Salle, 48; de Mostuéjouls, 38; Clausel de Coussergues, 37; de Moly, 28; voix perdues, 7.

Au second tour, nombre de votants, 147; majorité absolue, 74. —Benoît, 81 voix; Rodat, 71; de Gaujal, 70; de Mostuéjouls, 64; Clausel, 3; de Moly, 3; voix perdues, 2. — M. Benoît est proclamé député.

Un scrutin de ballottage eut lieu entre MM. Rodat et de Gaujal. Sur 95 suffrages M. Rodat en obtint 75, et fut proclamé député.

ses devoirs d'électeur dans le département de l'Aveyron. Elle avait été surtout provoquée par le comte Alexis de Noailles, aide de camp du roi Charles X, qui, de concert avec un parti notable de la cour, ne partageant pas l'aveuglement des influences dominantes, voulait faire entrer M. de Gaujal[1] dans les Conseils de la couronne, et le désignait au roi pour le département de la justice. Charles X n'avait jamais oublié son serviteur de l'exil. Il aimait M. de Gaujal, le voyait souvent, l'accueillait toujours avec une grande bonté, et l'honorait d'une estime et d'une confiance particulières.

Ces bons désirs d'une politique aussi éclairée que modérée ne devaient pas être satisfaits.

Nommé député, M. de Gaujal n'arriva à Paris que pour y assister à la chute d'une monarchie à laquelle l'attachait une affection sincère, plutôt que la communauté absolue de foi politique. Il n'était pas en effet, quoique engagé dès sa jeunesse dans le courant de l'émigration, du nombre de ces esprits qui voyaient le salut de la société dans la résurrection de la monarchie absolue de l'ancien régime. Parmi les Aveyronnais, M. de Bonald était le représentant le plus célèbre de ce parti, qui comptait dans notre département de nombreuses et chaudes sympathies[2]. M. de

[1] Voir *Biographie universelle* de Michaud, nouvelle édition, v° Gaujal.

[2] En 1829 j'achevais mes classes au collége de Saint-Affrique. Je me souviens qu'à l'occasion de l'examen final, qui arrivait quelques jours après le 8 août, les professeurs, tout rayonnants de joie, nous donnèrent pour sujet d'exercice l'avénement du

Gaujal se rangeait plutôt parmi cette classe de gentilshommes, fils du dix-huitième siècle, qui, au sortir d'une éducation religieuse, et du sein d'une famille pieuse, avaient trempé leurs lèvres à la coupe de la philosophie, et, séduits d'abord par le charme littéraire, y avaient puisé le goût du progrès social, l'indépendance de la pensée, l'indulgence pour les écarts de la liberté, quand ils ne tombent pas dans la licence. Son séjour en Angleterre avait fortifié son penchant pour une royauté constitutionnelle et son culte pour la Charte. Pour lui, l'émigration avait été une école de libéralisme modéré.

Aussi, après avoir satisfait par son attitude, son langage et son vote à ce qu'exigeaient de lui ses antécédents, il offrit un concours sincère au gouvernement sorti de la Révolution. Il fut nommé membre de diverses commissions, et prit part à la discussion des lois sur la composition des Cours d'assises et les délibérations du jury, sur les contributions personnelle et mobilière, sur la loi municipale et la loi électorale.

ministère Polignac, comme salut de la France. Nous déployâmes toute notre rhétorique pour montrer les bontés de la Providence dans ce merveilleux triomphe, qui devait un an plus tard aboutir on sait à quelle catastrophe! Je me souviens aussi des anathèmes du plus éloquent et du plus ardent de nos professeurs, aujourd'hui curé fort distingué d'une des principales villes de l'Aveyron, contre les orateurs de l'opposition libérale, et de son enthousiasme pour les orateurs ultra-monarchiques. Hommes excellents d'ailleurs, prêtres dévoués à leurs devoirs, nos éducateurs n'avaient rien oublié ni rien appris. Les anciens avaient passé le temps de leur émigration en Italie, en Espagne, en Allemagne; les plus jeunes ne connaissaient d'autre horizon que celui du séminaire!

Dans le débat parlementaire sur le jury, il proposa un amendement d'une hardiesse remarquable chez un magistrat : il demanda que la peine de mort ne pût être prononcée que lorsque le jury aurait été unanime dans son vote affirmatif de culpabilité. Il soutint son amendement avec une énergie où sa conviction s'inspirait probablement des souvenirs des mœurs anglaises en matière criminelle [1].

Après la session de 1831, il renonça à la vie politique pour se renfermer désormais dans l'exercice exclusif de ses fonctions judiciaires, dont il se délassait par ses travaux historiques.

Nommé membre du Conseil général de l'Aveyron, par ordonnance royale du 19 décembre 1830, il ne se rendit pas aux séances, et donna sa démission le 26 décembre 1832. Sa succession fut déférée à son frère, M. de Saint-Maur Gaujal, qui siégea dans cette assemblée jusqu'en 1853, et fut lui-même remplacé, sur sa démission volontaire, par son neveu, le fils aîné du baron de Gaujal, avocat général à la Cour impériale de Paris.

Satisfait de sa haute dignité de premier président de la Cour de Limoges, M. de Gaujal ne sollicitait pas

[1] Sur les travaux parlementaires de M. de Gaujal, voir *le Moniteur universel*, de novembre 1830 à avril 1831, et particulièrement : Proposition sur le droit de pétition, le 26 novembre 1830. Discussions diverses : 9 janvier 1831 et jours suivants ; 21 janvier 1831 et jours suivants ; 1, 5 et 11 février 1831, 5 mars 1831, 12 avril 1831.

de faveurs. Mais le gouvernement, en vue de combinaisons électorales auxquelles ce magistrat était entièrement étranger, avait besoin de sa place, et il lui offrit en échange un siége à la Cour de cassation. Après avoir quelque temps résisté, comme la première fois, M. de Gaujal finit par accepter. Ses adieux à la Cour, dont il avait pendant plus de seize ans dirigé les délibérations, furent empreints d'une émotion profonde. C'était en quelque sorte une scène de famille. Un long séjour lui avait fait de Limoges une patrie adoptive.

A la Cour suprême il se fit remarquer par quelques rapports plus particulièrement érudits. Entre autres, on a conservé le souvenir de celui qu'il fit, le 6 août 1844, sur l'antique coutume de la barbe, à l'occasion d'une question disciplinaire soulevée par des avocats portant moustache. Ce travail fut publié dans les journaux judiciaires, et concourut à réprimer une rébellion naissante qui trouvait des sympathies même sur les lèvres de la jeune magistrature. Mais l'ombre de Cujas dut frémir dans sa barbe!

Le 3 octobre 1849, âgé de près de soixante-dix-huit ans, il fut promu par le prince Louis-Napoléon à la première présidence de la Cour impériale de Montpellier, en remplacement de M. le baron Viger, auquel il avait déjà succédé à la Cour de cassation. Le 3 novembre suivant, il assista à Paris à la grande cérémonie de l'investiture judiciaire, présidée par le chef de l'Etat, et reçut mission d'aller installer la Cour de Montpellier.

Ce fut pour lui un vrai bonheur d'être rappelé au

sein de la Cour où il avait commencé sa carrière judiciaire, quarante ans auparavant. Il y retrouvait, avec quelques vieux amis, des liens de famille, des traditions, des souvenirs auxquels il attachait un grand prix. Cet événement l'avait rajeuni. La satisfaction qu'il en ressentait éclata en termes touchants dans le discours qu'il prononça lors de son installation.

Le 1er octobre 1852, le prince-président, à son passage à Montpellier, lors de son voyage dans le midi de la France, le trouva à la tête de sa compagnie, plein de jours et vénéré de ses collègues. Il le traita avec une grande distinction, et lui voyant la décoration de simple chevalier, il eut spontanément la pensée de le nommer officier de la Légion d'honneur, en exprimant le regret que les règles de la hiérarchie ne lui permissent pas de le nommer commandeur. Le prince lui donna lui-même la croix et l'accolade, en présence de sa compagnie émue et reconnaissante du témoignage d'estime que recevait son chef, aimé autant que respecté.

Le 23 octobre 1852 M. de Gaujal fut mis à la retraite, avec cinq autres premiers présidents, en vertu du décret du 1er mars 1852 sur la limite d'âge. Il avait alors près de quatre-vingt-un ans. Le titre de président honoraire lui fut conféré, comme un légitime hommage à quarante-cinq ans d'éminents services.

Par une délibération du 2 novembre 1852, la Cour de Montpellier manifesta les regrets que lui inspirait l'éloignement de son chef, et un président de cham-

bre, M. Espéronnier, fut chargé de lui porter les condoléances de ses collègues. Douloureux mystères de la Providence! Quoique moins âgé que le président de Gaujal, qu'il avait consolé des rigueurs de la loi, M. Espéronnier devait le précéder dans la tombe[1], emportant comme lui le tribut d'affection des anciens magistrats, et le souvenir reconnaissant de ceux, plus jeunes, dont il avait encouragé les débuts avec une bienveillance dont nous avons nous-même éprouvé la faveur.

A partir de ce moment, M. de Gaujal se retira à Vias (Hérault), dans une terre qu'y possédait sa femme, pour y vouer tous ses loisirs à l'étude, autre fidèle compagne de toute son existence. Il révisa et mit en ordre ses manuscrits; il se consacra particulièrement à préparer tous les éléments d'une seconde et complète édition de ses *Essais sur le Rouergue*. Et quand ce monument de son patriotisme autant que de sa science lui parut avoir atteint le degré de perfection qu'il pouvait recevoir de ses mains, ne se sentant pas lui-même la force d'en diriger la publication, il pensa à offrir le manuscrit comme un don de la piété civique au département de l'Aveyron, représenté par son Conseil général[2].

[1] M. Espéronnier mourut le 21 décembre 1855.

[2] La pensée de cette offrande s'est révélée de bien bonne heure. Les *Lettres philologiques d'un ami*, publiées à Rodez par M. de Cabrières, en 1818, mentionnent l'impatience avec laquelle est attendu un ouvrage sur le Rouergue, commencé *par un magistrat* (M. de Gaujal) *dont le patriotisme égale le talent, et*

L'offre fut faite en 1854 et accueillie avec reconnaissance par le Conseil général, suivant une délibération du 23 août de la même année. L'ouvrage tout entier refondu, complété et coordonné de la main de l'auteur, et formant aujourd'hui quatre forts volumes in-octavo, fut remis aux mains de M. le préfet de l'Aveyron, pour être déposé aux archives du département.

Il semble que M. de Gaujal avait bien mérité le repos. Mais les hommes qui ont beaucoup travaillé consentent rarement à l'oisiveté. L'activité de son esprit le poussait à d'incessantes recherches, et sa main octogénaire, quoique moins ferme, obéissait encore avec docilité aux ordres de l'intelligence. En 1855, dans le cours de sa quatre-vingt-quatrième année, on le vit, animé d'une ardeur juvénile, soumettre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour le concours des antiquités nationales, un mémoire ayant pour titre : *Quels furent les habitants primitifs de la Gaule transalpine?* Son travail fut distingué parmi près de quarante autres par une très-flatteuse approbation et une mention honorable. Le rapporteur n'oublia pas de rappeler que le concurrent de 1855 avait été trente ans auparavant lauréat de la même Académie [1].

qui s'est dévoué aux plus laborieuses recherches pour en faire hommage à ses concitoyens.

[1] Ce Mémoire devait, dans le plan de M. de Gaujal, occuper le premier rang de la troisième partie des *Essais*. Quoique le travail n'ait pu être remis qu'après le concours de 1855, il doit être joint aux autres mémoires, dont il ouvre logiquement et chronologiquement la série.

Ce fut au milieu des distractions de la science que la mort surprit M. le baron de Gaujal, le 16 février 1856. Il mourut sans avoir été malade, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Sa destinée était accomplie, car le plan de sa vie était entièrement et régulièrement rempli. Il léguait à ses parents, à ses amis, à son pays le précieux exemple d'une existence riche d'honneurs et de jours, de services éminents et d'utiles travaux, alliant, sur le modèle des plus illustres magistrats français, le culte des lettres à celui des lois. Si, comme il est permis de le penser, le spectacle et la fréquentation de l'aristocratie héréditaire de la Grande-Bretagne avaient fortifié en lui une ambition qu'inspire la nature et qu'approuve la société, il dut sentir, au terme de sa carrière, une vive satisfaction. A travers les épreuves de la Révolution, il avait, dans un ordre social nouveau, consolidé et on peut dire fondé une famille. Avec le manoir et le blason des aïeux renouvelés par lui-même [1], il trans-

[1] M. Cabantous, dans son *Armorial du Rouergue* (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. VI, p. 579), décrit ainsi les anciennes armes de la famille de Gaujal :

GAUJAL. D'azur, au chevron abaissé d'or, accompagné en chef de deux œillets d'argent, et en pointe de trois roses mal-ordonnées de même, boutonnées de sable ; le chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

GAUJAL D'ISSIS. De gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un souci de même.

M. DE GAUJAL, en recevant le titre héréditaire de baron vit, dans ses lettres patentes, modifier le blason de ses aïeux

mettait un patrimoine d'honneur, agrandi par ses propres mérites, à des enfants capables d'en soutenir l'éclat. Sous ses auspices, ses trois fils étaient entrés dans les carrières publiques, qu'ils parcouraient avec distinction.

L'aîné, Marc-Antoine-Marie-Fulcrand-Eugène-Charles, baron de Gaujal, avait été nommé, le 9 mars 1852, avocat général à la Cour impériale de Paris. Le second, Jean-Marie-Michel-Hippolyte de Gaujal, était lieutenant-colonel d'état-major depuis le 27 mars 1855. Le troisième, Antoine-Louis-Henri de Gaujal, était conseiller de préfecture à Albi, depuis le 16 mars 1853.

La vie judiciaire de M. le baron de Gaujal a été racontée et appréciée par M. l'avocat général Mestre, dans un discours de rentrée de la Cour impériale de Montpellier, au mois de novembre 1856. Ne voulant pas aborder le même sujet, auquel nous serions mal préparé, n'ayant connu de M. de Gaujal que l'historien, nous aimons mieux invoquer le témoignage du magistrat orateur que nous venons de nommer. La solennité officielle accroît l'autorité de ses paroles.

« Là [à la Cour de Limoges], pendant seize années, dit M. Mestre, il déploya dans la direction de l'administration de la justice l'activité de cette intelligence à laquelle toute difficulté était légère, cette pénétration aux lueurs de laquelle s'éclairait toute chose

ainsi qu'il suit : De gueules à l'épée antique d'or, au chef du même chargé de trois étoiles d'azur.

obscure, et l'élégante facilité qui semblait apporter au siége comme un écho lointain des triomphes que lui avait promis le parquet. On admirait en lui la vaste érudition dont les trésors embrassaient comme couronnement la science du jurisconsulte, et l'on s'étonnait de la part qu'il avait pu faire à cette étude spéciale, dans une vie remplie par tant d'autres travaux. Caractère élevé et ferme sans roideur, portant haut le sentiment du droit, mais affectueux sans faiblesse, tempérant par la bienveillance l'austérité de la fonction, en lui l'aménité de l'homme du monde voilait, sans l'altérer, la dignité du magistrat et du chef; esprit sage et mesuré, il fit de la modération dans les habitudes de la vie sa devise, en politique, son drapeau...

« Pendant trois ans il vous a appartenu tout entier et s'est associé à vos travaux. A vous donc de nous redire avec quel zèle il aborda son œuvre nouvelle, à l'âge où, pour tant d'autres, a sonné l'heure du repos, et comment le sentiment du devoir, triomphant des atteintes des ans, élevait ses forces à la hauteur du labeur. C'est que l'âge avait pu, sans l'affaisser, enrichir de ses dons cette vigoureuse vieillesse, et le temps, en le couronnant de cheveux blancs, semblait n'avoir passé que pour donner à son front la noblesse, à son esprit la maturité. Qui de vous n'a admiré les éclairs de cette intelligence, si sûre dans l'appréciation de l'ensemble, si vive dans la perception des moindres détails? Qui n'a tour à tour subi l'attrait de sa douce philosophie et le charme de cet esprit dont l'élégante délicatesse, empruntant à sa mémoire d'inépuisables

souvenirs, prêtait aux récits d'un passé qui revivait sur ses lèvres un irrésistible intérêt? »

Tel fut M. de Gaujal comme magistrat. Nous allons faire avec l'historien du Rouergue une connaissance plus intime, en exposant le plan général de son ouvrage, et signalant les qualités qui le distinguent.

VI.

L'ouvrage offert par M. de Gaujal au département de l'Aveyron, fruit d'un demi-siècle de recherches, a pour titre :

ÉTUDES HISTORIQUES SUR LE ROUERGUE,

titre légèrement modifié de la première édition, et porte pour épigraphe :

Pius est patriæ facta referre labor.

Témoignage de la pensée patriotique qui l'inspira.

Dans une introduction se trouvent réunies l'esquisse du plan, les appréciations littéraires dont la première édition a été l'objet, une bibliographie des documents imprimés relatifs au Rouergue.

Le corps de l'ouvrage est divisé en quatre parties.

A. La première partie comprend, dans une première section, l'*Idée générale de l'histoire du Rouergue*, reproduite avec de nombreuses additions et corrections; elle

a pour appendice un tableau de l'introduction en Rouergue des divers genres d'industrie, un aperçu de ses exportations et le synchronisme des souverains du Rouergue ou plutôt des pouvoirs étrangers et nationaux auxquels il a obéi depuis les Romains jusqu'à la complète réunion à la couronne, en 1589.

Dans une seconde section, suivent *le Gouvernement et l'Administration en Rouergue*, mine féconde des plus précieux renseignements.

Là, dans une série de mémoires où l'érudition fouille le sol du passé jusqu'aux plus profondes couches sont successivement étudiés :

1° Le gouvernement en Rouergue avant la troisième race, c'est-à-dire sous les Gaulois, les Romains, les Wisigoths, les Franks de la première et de la deuxième races; 2° la puissance ecclésiastique et ses représentants; 3° le pouvoir féodal et ses grands fiefs, qui ont été de siècle en siècle réunis à la couronne; 4° le régime communal ou municipal; partie des plus importantes et des plus neuves de l'histoire du Rouergue. M. de Gaujal y a réuni la collection à peu près complète de toutes les chartes communales de cette province. On y trouve les titres précieux des franchises populaires des localités suivantes : Prades, Saint-Antonin, Milhau, Rodez, Najac, Asprières, Sauveterre, Saint-Affrique, le Mur-de-Barrez, Najac, Villefranche, Espalion, Réquista, Saint-Rome de Tarn, Saint-Saturnin, Saint-Geniez, La Guiolle, Auzits; 5° les états provinciaux; 6° l'organisation du pouvoir judiciaire.

Le chapitre consacré à l'administration descend dans les moindres détails et passe successivement en

revue : 1° l'organisation ecclésiastique avec son cortége d'abbayes, de chapitres réguliers et séculiers, de monastères ou couvents, d'ordres religieux ou militaires; 2° l'organisation judiciaire avec ses viguiers, baillis, sénéchaux, prévôts, maîtres des eaux et forêts, bureaux d'élection, avec ses statuts de procédure; 3° l'administration civile avec ses intendants, ses assemblées provinciales; 4° l'exercice du pouvoir militaire avec la maréchaussée, etc.

B. La deuxième partie comprend les *Annales du Rouergue*, révisées et refondues, surtout en ce qui a trait aux événements antérieurs à la troisième race et aux guerres de religion du seizième siècle, qui étaient déjà un des chapitres les plus neufs et les plus étudiés de la première édition. Toute l'histoire du Rouergue s'y déroule dans la rigueur de l'ordre chronologique, et l'histoire générale de la France s'y réflète à chaque page.

C. La troisième partie se compose de vingt mémoires sur divers sujets de l'histoire du Rouergue. En voici la liste, par elle-même curieuse :

1° Des habitants primitifs de la Gaule cisalpine (mémoire présenté au concours de 1855 et dont M. de Gaujal avait réservé la place dans son cadre des Études historiques);

2° D'une idole gauloise appelée Ruth, adorée à Rodez;

3° Des Ruthènes provinciaux (avec une carte);

4° De la ville gauloise de Condatemag;

5° De la ville gauloise de Carentomag;

6° Des lieux qui, en Rouergue, doivent leur origine aux Gaulois et aux Romains;

7° Des Ruthènes de Gallicie et de Hongrie, dont l'auteur révèle la parenté probable avec les Ruthènes de la Gaule, vue tout à fait nouvelle, et savamment développée;

8° Des amphithéâtres de l'Aquitaine et de celui de Rodez en particulier : il en avait, dès 1819, signalé le vrai caractère, alors que la légende n'y voyait que le temple de Ruth;

9° De l'évêché d'Arisitum, érigé au sixième siècle de l'ère chrétienne;

10° Du lieu de la sépulture du duc d'Aquitaine Gaifre, souverain du Rouergue;

11° De deux siéges que soutint la ville de Rodez, à des époques inconnues;

12° Du titre de *Comtor* resté dans une partie de la France, et notamment en Rouergue;

13° De la postérité de Hugues III, comte de Rodez, décédé en 1196;

14° Des accroissements successifs de la ville de Rodez;

15° De la prétendue décadence de la ville de Milhau;

16° De quelques titres enfouis au château d'Estaing, et découverts en 1750;

17° Des antiquités du Rouergue;

18° Des antiquités du Larzac en particulier;

19° Des troubadours du Rouergue;

20° Quelle était l'origine des comtes de Rodez, de

la maison d'Armagnac? Cette maison subsiste-t-elle encore[1]?

Plusieurs de ces mémoires sont inédits; la plupart sont inconnus dans l'Aveyron; tous ont été révisés, presque tous même récrits en entier et mis en ordre de la main octogénaire de M. de Gaujal.

D. La quatrième et dernière partie des *Etudes historiques sur le Rouergue* n'est pas moins riche que la troisième en informations; avec cette différence qu'elles se rapportent aux personnes, et non plus aux choses, comme dans les précédentes parties. Cette section est intitulée : le *Livre d'or du Rouergue*, et comprend une série de notices, toutes ayant trait aux personnages éminents du Rouergue. Nous en donnons les titres.

La première notice, intitulée : *Vicomtes de Milhau, comtes de Rodez, ancêtres de tous les rois de l'Europe*, est, à coup sûr, l'une des plus neuves et des plus intéressantes pour tout cœur rouergat. Elle constate, par une suite de tableaux remontant, de génération en génération et d'âge en âge, jusqu'au dixième siècle, que tous les souverains qui régnent en Europe (en 1854), descendent en droite ligne, par les femmes, des vicomtes de Milhau, issus des vicomtes du Rouergue: il n'y a d'exception que pour l'empereur des Français et le roi de Suède. Révélation imprévue, aussi flatteuse pour l'amour-propre des Ruthènes qu'encourageante pour leur ambition! Le Rouergue est le berceau des

[1] Ce dernier manuscrit manque à la collection et devra être recherché dans les papiers de famille.

familles souveraines de France (avant l'empereur actuel), d'Autriche, de Bavière, de Belgique, des Deux-Siciles, de Danemark, d'Espagne, de la Grande-Bretagne, du Hanovre, de la Grèce, des Pays-Bas, de Portugal, de Prusse, de Sardaigne, de Saxe, de Suède, de Wurtemberg, même de Russie ! M. de Gaujal a établi les lignées, nom par nom, et il était trop versé dans ces matières pour faire erreur.

La seconde notice est consacrée aux maisons historiques du Rouergue, au nombre de dix.

La troisième notice aux maisons puissantes, au nombre de dix également.

La quatrième aux illustrations personnelles (hauts dignitaires de l'Eglise, grands maîtres d'ordres religieux et militaires, grands seigneurs, chevaliers et écuyers du Rouergue, ayant pris part aux croisades; chevaliers et écuyers qui ont fait les guerres du Rouergue au quatorzième siècle; officiers généraux de terre et de mer; hautes décorations militaires; personnages éminents de l'ordre civil ; services notables rendus à l'Etat; sang versé pour la patrie; notice historique sur Samuel Crozat, seigneur de Grandcombe, aide des camps et armées du roi; notice biographique sur Jean Despradels d'Allaret et Claude Peyrot).

De ces deux dernières notices l'une concerne une illustration de la famille Grandcombe, qui se fondit dans celle de Gaujal; l'autre deux notabilités, encore aujourd'hui populaires, de l'arrondissement de Milhau.

La cinquième notice est consacrée aux familles remarquables et aux hommes distingués morts avant 1789.

La sixième énumère les hommes distingués morts depuis 1789 ; elle est incomplète.

La septième, les châteaux du Rouergue.

La huitième contient l'inventaire des titres historiques concernant le Rouergue, depuis 370 jusqu'en 1500, avec l'indication des lieux et des ouvrages où les titres se trouvent. — Ce cahier est accompagné de la copie, écrite de la main de M. de Gaujal, de divers manuscrits inédits.

Telle est, dans son ensemble, l'œuvre aveyronnaise de notre historien, la seule que nous ayons voulu mettre en relief. Elle est certes remarquable par le plan, qui embrasse le développement de la province à travers les âges, depuis les premières lueurs de la tradition jusqu'en 1789, et dépasse même cette limite sur quelques points; par son ordonnance méthodique, régulière, bien proportionnée, ne laissant en dehors de son cadre aucun détail important, pas plus qu'aucun événement considérable. Cette œuvre constitue un monument d'érudition locale, comme en possèdent bien peu de contrées de France; peut-être même sur quelqu'une d'elles a-t-il été fait rarement par un seul homme un système de travaux aussi complets et aussi neufs. La simple énumération qui précède suffira certainement pour justifier le Conseil général du département d'avoir voté l'impression de ce livre. A part l'utilité publique, c'est le moindre hommage que doive le pays à la mémoire de son historien.

L'œuvre littéraire de M. de Gaujal n'est cependant

pas tout entière dans ses travaux sur le Rouergue. Il a laissé entre autres manuscrits une *Histoire du théâtre grec et latin*, fruit des études et des goûts de sa jeunesse, ainsi qu'un mémoire étendu *sur l'Epoque de l'introduction du Christianisme dans les Gaules*, tribut de son âge mûr à la pensée religieuse autant qu'à l'érudition ; un autre *sur la Noblesse de l'Europe*, sujet qui l'a toujourbeaucoup préoccupé, comme une des branches importantes de l'histoire. Dans les sociétés savantes dont il faisait partie, il a lu divers rapports. Aux audiences solennelles de la magistrature, dans les assemblées du Parlement, il a prononcé de nombreux discours. Propriétaire, et enclin à l'agriculture, comme tout bon Aveyronnais, sinon cultivateur lui-même, il a enrichi de ses dissertations les recueils agricoles de l'Aveyron et de la Haute-Vienne, et n'a pas manqué de rendre à la mémoire des agriculteurs éminents et des administrateurs qui appréciaient le premier des arts, de Turgot entre autres, un légitime hommage. Tous ces travaux, qui attestent la variété de ses aptitudes et de ses connaissances, ont été par lui recueillis avec le soin, l'ordre et la méthode qu'il apportait en toutes choses, comme des qualités essentielles de son esprit, et en quelque sorte de son tempérament de mathématicien.

Tous ces fleurons littéraires ont leur prix ; mais nous ne le suivrons pas dans ces directions diverses de son talent, ne voulant apprécier que son histoire du Rouergue, qui est son principal titre au souvenir de ses concitoyens.

VII.

M. de Gaujal avait été précédé dans cette carrière par deux écrivains dont le nom est resté populaire dans l'Aveyron.

Le premier est l'abbé Bosc, professeur au collége de Rodez, où il avait eu comme élève, ainsi que nous l'avons déjà dit, celui qui devait plus tard, reprenant son idée, lui donner de plus vastes proportions. Les *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*[1] ne furent jamais appréciés avec faveur par M. de Gaujal. Celui-ci, éminemment doué du sens de la critique historique, ayant creusé un profond sillon où son maître n'en avait tracé qu'un fort léger, avait droit, en effet, tout en conservant un bon souvenir du professeur, de ne pas se trouver satisfait de Bosc comme historien, et surtout de le répudier comme guide: aussi relève-t-il en maints endroits des erreurs graves dans lesquelles il n'avait garde de tomber lui-même. Néanmoins, et malgré les imperfections de son livre, le Rouergue doit de la reconnaissance à l'abbé Bosc. Il a le premier ouvert la carrière, initiation toujours périlleuse, que quelques faux pas ne peuvent faire oublier. Il l'a ouverte, au sortir des fièvres de la révolution, à une époque où les études rétrospectives sur le moyen âge n'étaient pas en honneur comme elles le furent sous la Restauration. On jugera de l'esprit qui régnait en ce

[1] Rodez, 3 vol. in-8°, 1797, imp. Devic.

temps-là par ce passage de la proclamation qu'adressa l'administration centrale du département de l'Aveyron à ses concitoyens, pour les engager à souscrire, afin que l'imprimeur pût achever la publication d'un livre dont l'auteur ne pouvait faire les frais.

« Une considération qui doit vous encourager avec zèle à la publication des *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, c'est que les actes, les chartes, et presque tous les monuments où l'auteur a puisé, *ayant été justement condamnés aux flammes*, parce qu'ils renfermaient, avec quelques traits précieux et dignes d'être recueillis, les vestiges honteux de la féodalité et de l'asservissement de nos pères, etc..... »

Cette proclamation porte les noms de MM., ou plutôt des citoyens Cabrières, président; Lacombe, Delpech, Balsa, P. Fabre, Rouvelet, commissaire au Directoire exécutif; Merlin, secrétaire général.

Lorsque les fonctionnaires les plus éminents du pays parlaient ainsi, soit par conviction intime, soit par déférence aux haines populaires, il y avait quelque mérite à l'abbé Bosc d'avoir conservé de l'ancien régime l'amour désormais désintéressé des chartes, des manuscrits, des mœurs et coutumes, des anciens souvenirs. Son livre renferme, à titre de pièces justificatives, bon nombre de documents que le feu a sans doute dévorés, et M. de Gaujal lui-même les a souvent invoqués. Ce livre n'est pas d'ailleurs sans mérite littéraire. Le style, quoique médiocrement correct et sans élégance, en est simple, clair, animé dans la mesure qui convient au sujet. L'ordre, différent, il est vrai, de celui des *Etudes sur le Rouergue*, ne manque pas entièrement. En somme,

les Mémoires de l'abbé Bosc ont propagé dans son pays le goût et la connaissance de l'histoire locale, et c'est assez pour valoir à leur auteur, à défaut du suffrage plus difficile des savants, un souvenir reconnaissant de ses concitoyens.

Le second historien du Rouergue a été Alexis Monteil, auteur de la *Description du département de l'Aveyron*[1]. Ainsi que le titre du livre le fait pressentir, les faits historiques y jouent un moindre rôle que les détails relatifs à la géographie, aux mœurs, à la statistique, à l'économie politique et rurale. Déjà se révèlent, dans ces pages pleines d'observations piquantes, de tableaux colorés, de renseignements économiques, de réflexions naïves ou spirituelles, les qualités éminentes qui assureront un jour la célébrité de l'*Histoire des Français des divers Etats*. En lisant ce livre, M. de Gaujal n'était plus froissé dans sa susceptibilité d'annaliste mathématicien, exact jusqu'au scrupule : aussi le cite-t-il plusieurs fois avec bienveillance, en lui empruntant quelques traits de mœurs. « Cet ouvrage est ce qu'il y a de mieux sur le département de l'Aveyron, lit-on dans ses notes manuscrites ; il n'est point mal écrit ; il fait très-bien connaître le pays sous tous les rapports. »

Quant à son œuvre propre, il la conçut et exécuta tout autrement que ses devanciers. Ce fut la véritable

[1] Deux vol. in-8°, Rodez. imp. Carrère, an X. Nous en avons vu un exemplaire enrichi par l'auteur de corrections et additions, qui donneraient du prix et de la nouveauté à une seconde édition.

histoire, sinon dans l'ampleur majestueuse de la narration, du moins dans l'investigation consciencieuse et le fidèle récit des événements. Attiré vers les antiquités et les gloires du pays natal par ce charme qui séduisit, de tout temps et partout, quelques esprits d'élite, il se traça dans le domaine de l'érudition un cadre conforme à la nature de son talent, où il était assuré d'atteindre à toute la hauteur du sujet, et d'obtenir au premier rang de solides succès. En adoptant le rôle d'annaliste, il aspira moins à une célébrité retentissante, mais souvent fugitive, qu'à l'estime durable que procure le vrai savoir.

Cette estime M. de Gaujal l'obtint, et ce fut justice. Sur la trace des Bénédictins, qu'il semble s'être proposés pour modèles, il n'a pas borné ses recherches aux livres imprimés; il est remonté aux sources. Fidèle à la méthode des maîtres, il a fouillé toutes les chartes, tous les manuscrits, tous les titres qu'il a pu découvrir, depuis les volumineuses collections de la Bibliothèque impériale de Paris et des archives de Pau jusqu'aux papiers de famille, et il a donné à ses recherches l'autorité scientifique, en les soumettant à la critique la plus sévère. Il n'a jamais accepté sur parole ou sur tradition les chiffres ou les faits. De l'école historique contemporaine il a pris l'indépendance et l'impartialité des jugements, et en même temps ce vif désir des découvertes qui a inspiré un grand nombre de ses travaux. Sans viser au paradoxe il recherche volontiers le nouveau, et il se plaît à suivre des sentiers étroits que d'autres n'aient point battus. Nous aurions à reprendre la série presque entière de ses mémoires si

nous voulions signaler tous les litiges historiques qu'il a discutés, éclairés, terminés par des solutions appuyées de l'érudition la plus étendue. Mais, toujours prudent et judicieux dans ses explorations les plus aventureuses, il mesurait ses affirmations au sentiment qu'il avait lui-même de leur probabilité.

Voilà pour le fond. Quant à la forme, elle révèle toujours un esprit méthodique, régulier, et, nous le répétons volontiers, mathématique ; c'est l'élève favori de Chalret, l'ancien ingénieur de Dublin, qui écrit l'histoire. Le style est simple, rapide, très-correct, comme il convient à un homme qui, dans sa jeunesse, avait fait ses délices des écrits de Voltaire ; vrai style d'annales, préférant la concision substantielle aux développements oratoires. Si la division chronologique coupe souvent le récit au préjudice de la chaîne logique des événements, elle ne va pas jusqu'à interdire à l'auteur les aperçus justes et profonds qui relient les effets aux causes, ou montrent l'influence des hommes et des institutions. Des réflexions, rares et sobres, il est vrai, réfléchissent de loin en loin la pensée du magistrat, de l'officier, de l'homme politique, de l'administrateur, sur les événements que raconte l'historien, et du passé elles extraient des leçons à l'usage de l'avenir. Inclinant par caractère, par conviction, par position aux doctrines de conservation et d'autorité plutôt qu'à celles de progrès et de liberté, il ne livre pas cependant aux colères de la passion politique ou religieuse les personnages et les temps étrangers à ses sympathies, et ne jette le voile de l'oubli ou de l'in-

dulgence sur aucun crime de cet ancien régime trop souvent admiré et regretté sur parole. Les précédents de sa famille, tantôt catholique, tantôt calviniste, le disposaient à une justice impartiale [1]; il a écouté leurs conseils, qui sont aussi les conseils de la conscience et de la science.

Tel est ce livre, inspiré par le double amour de la patrie et des lettres, dont le germe remonte à l'année 1787, et l'achèvement à l'année 1855, à travers un intervalle de soixante-huit ans, dont cinquante lui furent consacrés, pendant tous les loisirs que laissèrent à l'auteur les devoirs de la vie publique. Conçu avec grandeur, ordonné avec méthode, exécuté avec savoir et talent, amélioré par des retouches incessantes, poli jusqu'à la dernière heure par une main habile, laborieuse et sévère pour elle-même; prêt à être offert au public dans toute sa perfection, ce livre est du petit nombre des ouvrages dont le temps accroît la renommée. Pour la première fois le Rouergue possède son histoire, non pas complète (toute histoire est un tissu sans fin auquel chaque ouvrier nouveau peut ajouter des fils et des couleurs), mais une histoire générale et particulière, ne laissant dans l'ombre aucune époque, institution ou localité de quelque importance, aucun fait mémorable, aucun homme éminent. Le Rouergue a droit d'en être fier, car le tableau de son passé lui retrace, à travers de bien dures épreuves, le spectacle de mâles vertus et d'un vaillant patriotisme où l'énergie physique et

[1] Voir note B.

morale se rehausse de l'éclat des talents supérieurs : noble apport d'une pauvre et obscure province à la grande unité nationale. Ce tableau acquiert un nouveau prix, quand il est dû au pinceau d'un fils du Rouergue, qui a concouru lui-même à l'illustration de son pays, et a marqué, par une telle œuvre, l'unité scientifique et littéraire de sa propre existence.

En terminant il nous reste à émettre un vœu.

Juste appréciateur du dépôt qui lui a été confié, le Conseil général de l'Aveyron en a décidé, avons-nous dit, l'impression aux frais du département, et déjà deux annuités sont allouées. Il est à désirer que la publicité ne se fasse pas attendre. Dût chaque volume être mis au jour séparément, ce serait un grand service rendu à l'instruction du pays et aux écrivains, nombreux aujourd'hui, qui cultivent les études historiques.

Nous ajoutons que toutes les mesures doivent être prises pour assurer à l'édition nouvelle la correction de texte qui est un grand mérite partout, mais qui est indispensable dans les ouvrages d'érudition, où les inexactitudes deviennent des sources d'erreurs. Ce n'est pas une tâche ni mince ni facile que de veiller à la fidèle reproduction de cette multitude de noms propres, de dates et de citations qui remplissent chaque page des *Etudes historiques sur le Rouergue,* et l'écriture tremblante de l'auteur dans les dernières années

de sa vie en accroît la difficulté. Cependant, à cette condition seule le monument conservera toute sa haute valeur. Il y a, dans cette minutieuse mais nécessaire surveillance, une pieuse mission à remplir qu'on nous excusera, pour la haute estime que nous faisons de l'œuvre, de recommander à la sollicitude de la famille et des concitoyens de M. de Gaujal, et particulièrement à celle de ses confrères de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, dont nous nous sommes fait l'interprète en écrivant la présente notice.

Paris, mars 1857.

APPENDICE.

La faveur dont jouissent aujourd'hui les études historiques dans le département de l'Aveyron, autant que le désir de compléter le travail qui précède, nous engage à reproduire ici quelques notes de famille, dressées par M. le baron de Gaujal, et qui touchent par des points nombreux à l'histoire générale et locale du Rouergue.

NOTE A.

INDICATIONS GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES.

1. Branche Gaujal de Montalègre.

Une branche de la primitive famille de Gaujal, dont le lien avec les branches modernes, quoique avéré, n'a pu être rétabli par titres, continua de résider dans le Vabrais et l'Albigeois. On ne retrouve la trace que des rejetons suivants :

1. *Charles de Gaujal de Montalègre,* docteur en droit, conseiller du roi, lieutenant du sénéchal de Carcassonne, et juge civil et criminel de la ville et comté de Castres, au siége de Curvalle. Il épousa Suzanne de Bosquet de Saint-Rome, du lieu de Saint-Sernin. De ce mariage naquit, en 1714 :

2. *Jean-Marc-Alexandre de Gaujal de Montalègre de Saint-Rome.* D'abord officier au service de France, il passa au service d'Espagne, devint brigadier des armées du roi, capitaine général et gouverneur de Barcelonne ; il mourut en 1792. Il commandait en 1785 le régiment de cavalerie de Saint-Jacques et s'était trouvé au siége de Gibraltar. En premières noces, il épousa, le 11 octobre 1733, Marie-Jeanne de Martrin, héritière de la terre

et baronnie d'Esplas, et il eut de ce mariage une fille unique, *Anne de Gaujal de Montalègre*, laquelle, par la mort de ses deux oncles, savoir : François de Boziat, gendarme du roi, décédé sans postérité, et Louis, abbé de Boziat, chanoine de Vabres, prieur de Montégut et de Vabres, décédé le 4 octobre 1764, entra en possession de la terre d'Esplas. Elle l'apporta à Jean-Pierre de Cambiaire du Fraysse, qu'elle avait épousé en 1759, et depuis lors cette terre, située dans l'arrondissement de Saint-Affrique, est restée dans la famille de Cambiaire.

Alexandre de Gaujal de Montalègre se remaria en Espagne, et eut quatre fils et quatre filles. Il survécut à tous ses enfants, sauf à une fille, mariée à don de Llamas, capitaine au régiment de Saint-Jacques.

M. de Gaujal, dont nous avons écrit la vie, avait vu son parent, M. de Gaujal de Montalègre de Saint-Rome, à Milhau, en 1778, et avait eu l'occasion de lui écrire dix ans après, en réponse à une lettre qu'il en avait reçue.

---

2. Particularités se rattachant à l'histoire de la famille de Gaujal.

1656. Alliance de Marie de Gaujal avec Pierre de Tauriac, petit-fils d'Antoine de Tauriac, baron de Saint-Bauzely, gentilhomme de Henri IV en 1573; elle fut mère du marquis de Tauriac, chevalier de Saint-Louis en 1703. (*Saint-Allais. Annales du Rouergue.*)

Vers 1665. Alliance de Pierre de Gaujal avec Marguerite de Crozat de Lacroix, petite-fille de Jacques de Crozat, seigneur de Vertables, et petite-nièce de Pierre de Crozat d'Avré; lesquels, en 1628, défendirent glorieusement Creyssel contre le duc de Rohan. Elle était sœur de Samuel de Crozat-Grandcombe, commandant d'une brigade d'in-

génieurs, chevalier de Saint-Louis en 1695, mort de ses blessures en 1699. (*Annales du Rouergue.*)

1688. Alliance d'Étienne de Gaujal avec Françoise de Reynes de Prodéjac, tante d'Alexis de Reynes, qui épousa Jacquette de La Panouse, dont la sœur avait épousé le marquis de Vesins, et dont il eut les demoiselles de Prodéjac, en qui cette famille s'est éteinte, en 1828.

1689. Jean de Gaujal, fils de Pierre et de Marguerite de Crozat, était lieutenant au régiment de Dauphiné.

1690. Jacques de Gaujal, frère de Jean, était dans une compagnie de cadets-gentilshommes à Tournay.

1700. Samuel de Gaujal, frère des précédents, était lieutenant au régiment de la Vieille-Marine.

1700. Marguerite de Crozat, mère des précédents, fait construire dans l'église paroissiale de Milhau la chapelle de Saint-Caprais, lieu d'inhumation de la famille. (*Annales du Rouergue.*)

1702. Samuel de Gaujal est blessé à Luzara. (*Annales du Rouergue.*)

1705. Jacques de Gaujal, capitaine au régiment de Damas, meurt de ses blessures à Lodi. (*Annales du Rouergue.*)

1705. Jean de Gaujal, capitaine au régiment de Dauphiné, est tué sur place à Cassano. (*Annales du Rouergue.*)

1705. Samuel de Gaujal, lieutenant au régiment de la Vieille-Marine, est blessé à Cassano. (*Annales du Rouergue.*)

1706. Extinction de la branche aînée. Il n'en resta plus que Françoise, épouse de Michel d'Isarn, gentilhomme du Rouergue, à qui elle apporta la terre de Cornus, que cette famille possède encore.

1707. Alliance de Samuel de Gaujal avec Anne de Tauriac, arrière-petite-fille d'Antoine de Tauriac, gentilhomme de Henri IV, et issue de la branche à laquelle appartient Antoine-Guillaume-Louis, baron de Tauriac, gentilhomme honoraire de la Chambre du roi en 1825. (*Saint-Allais.*)

1710. Provisions de lieutenant de louveterie à Milhau en faveur de Samuel de Gaujal.

1717. Jean-Étienne de Gaujal, cousin de Samuel, entre dans les gardes du corps du roi, où il sert jusqu'en 1720. (*Certificats de M. de Bruzac et de M. le duc d'Harcourt.*)

1724. Jean-Étienne de Gaujal était major de Milhau. (*Procuration de* 1724.)

1729. Jean-Étienne de Gaujal devient conseiller à la Cour des comptes de Montpellier : il meurt revêtu en 1747. (*Histoire de Montpellier, t. I, p.* 615.)

1739. Extinction quant aux mâles de la branche devenue l'aînée. Alliance de Suzanne de Gaujal avec Jean de Crespon, seigneur de La Raffinie, Fabrègues, Lalande, etc., ancien capitaine d'infanterie.

1743. Marc-Antoine de Gaujal, frère de Jean-Étienne, se distingue en Amérique par ses services militaires.

1744. Alliance d'Élisabeth de Gaujal avec Pierre de Tauriac, capitaine au régiment d'Auroy, infanterie, et neveu d'Anne, femme de Samuel.

1748. Le marquis de Caylus certifie les services de Marc-Antoine de Gaujal. (*Certificat.*)

1750. Alliance de Jeanne de Gaujal avec Jean-Louis Le Blanc, seigneur de La Guisardie. Leur fils a épousé N. de Catelan, sœur du marquis de Catelan, pair de France en 1819.

1752. Alliance d'Élisabeth de Gaujal, veuve de Pierre de Tauriac, avec Pierre de Carbon, conseiller au parlement de Toulouse.

1754. Marc-Antoine de Gaujal obtient du roi, en Conseil d'État, à cause de ses services, l'héritage d'Isabelle de Conducher de Veyrac, veuve de Pierre de Gualy, lieutenant-colonel du régiment de Vienne, cavalerie, tué en 1703, à la bataille de Spire, héritage que le fisc disputait à la famille depuis quarante ans. (*Arrêt du Conseil.*)

1755. Marc-Antoine de Gaujal devient conseiller à la Cour des

comptes de Montpellier : il exerçait encore en 1777. (*Contrat d'acquisition*, 1755.— *Tableau imprimé*, 1777.)

1767. Le procureur général de la Cour des comptes demande la survivance de la charge de Marc-Antoine de Gaujal pour le fils de celui-ci. (*Lettre du procureur général.*)

1770. Marc-Antoine-Dominique de Gaujal, fils de Marc-Antoine, entre dans les mousquetaires de la garde du roi, corps réformé en 1775 : il fut présenté par M. le chevalier de Rebourguil, depuis lieutenant général des armées du roi en 1814, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis en 1823. (*Certificat.*)

1775. Alexandre-François-Marie de Gaujal, fils de Marc-Antoine-Dominique, a pour parrain le baron du Puy-Montbrun, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de celui de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant-colonel, commandant du bataillon des milices du Rouergue. (*Extrait de baptême.*)

1778. Marc-Antoine de Gaujal obtient des titres d'honneur comme conseiller vétéran dans la Cour de Montpellier. (*Lettre originale du notaire Tibaut.*)

1789. Le chef de la famille n'avait que dix-sept ans. Cette circonstance fit que son nom ne se trouva point dans les procès-verbaux des Assemblées où furent élus les députés de la noblesse du Rouergue aux États généraux de 1789.

3. Châteaux et fiefs de la maison de Gaujal.

THOLET.

Ce château présente un intérêt particulier.

Situé, non comme la plupart des châteaux forts, sur une colline ou sur un rocher, mais en plaine, il occupe avec ses dehors un parallélogramme rectangle de trois cents pieds de long sur deux cents de large, c'est-à-dire, fossés compris, une surface de soixante mille pieds carrés. Dans cet espace se trouvent : la cour où s'élève une tour isolée et carrée de vingt-huit pieds de côté; le château se terminant, d'une part, derrière cette tour qui le protége, et, de l'autre, aboutissant à l'enceinte générale par un donjon placé à son extrémité orientale ; une terrasse, qui règne tout le long de la façade méridionale du château ; et, enfin, un jardin de cent quarante pieds sur cent. Les fossés ont trente pieds de largeur, sauf celui du côté de l'entrée, lequel en a quarante, parce que là était un pont-levis. L'entrée et le pont-levis étaient placés non au centre de ce côté, mais vis-à-vis de la grande tour carrée au pied de laquelle les assaillants devaient nécessairement passer. Les murs d'enceinte sont élevés, crénelés, garnis à l'intérieur d'un chemin de ronde soutenu par des arceaux, chemin où se plaçaient les assiégés pour se défendre en se couvrant des créneaux. Aux quatre angles de l'enceinte sont quatre tours rondes de vingt pieds de diamètre, plus hautes que les murs et percées, ainsi qu'eux, de meurtrières rondes ou carrées ; entre celles-là, sur les grands côtés, s'en trouvent deux autres, mais à des distances inégales : l'une contenait un puits aujourd'hui tari ; mais l'eau de la fontaine du village parvient au château par un conduit souterrain, de manière qu'au besoin l'on pourrait d'avance s'approvisionner d'eau suffisamment. Le jardin paraît n'avoir pas fait partie de l'enceinte primitive, mais y avoir été ajouté. C'est par cette clôture, qui était la plus basse et la plus faible de l'enceinte, qu'une attaque pouvait être tentée avec le plus de

succès ; mais même après qu'elle aurait réussi, l'on n'eût point été fort avancé, vu qu'on se trouvait en face, d'abord d'un mur, et puis du château, fort élevé de ce côté, et qu'on eût été pris à revers par les tours qui, à leurs portes près, étaient aussi fortes à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il en était de même si l'ennemi avait pénétré dans la cour ; en attaquant, soit la grande tour, soit le château, l'on était nécessairement pris à revers. La grande tour carrée, épaisse dans le bas de sept à huit pieds, haute de cent, et garnie dans sa partie supérieure de mâchicoulis encore entiers, était un fort placé dans un autre, et ne pouvait être attaquée qu'autant qu'on était maître de tout le reste. Elle ne présentait, en effet, de porte qu'à la moitié de sa hauteur, et cette porte se fermait au moyen d'un pont-levis qui donnait entrée dans une grande chambre voûtée, très-exhaussée, d'où on levait à la fois et le pont-levis de la tour et celui du fossé du château. On pouvait donc facilement, dans l'intérieur même de cette chambre, juger si l'on était en sûreté de toutes parts, et prendre les moyens d'y être. Au-dessus de la voûte de cette pièce se trouvait un corps de garde qui donnait le moyen de garnir de troupes les mâchicoulis immédiatement, et au centre de la voûte est une ouverture par laquelle ou pouvait recevoir à l'instant les avis donnés par le corps de garde. Enfin, au-dessus de ce corps de garde et à la hauteur des mâchicoulis, sur une terrasse remplacée aujourd'hui par un toit, on plaçait une sentinelle destinée à surveiller la campagne et qui communiquait avec le corps de garde par une ouverture semblable à la première. De cette façon, si la sentinelle faisait son devoir, il ne pouvait y avoir de surprise.

Je ne peux dire à quelle époque furent construites l'enceinte et la grande tour carrée. Le château, dans son dernier état, fut rebâti en 1568. Il existait dès 1075 et a successivement appartenu d'abord à une maison connue dès cette époque et qui portait le nom de Tholet ; puis, par héritage, à celles de Solages, d'Arjac-Solages et de Grolée-Viriville-Montbreton. En 1626, Antoine de Grolée, seigneur de Montbreton, premier chambellan de Monsieur (Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans), était chargé, à la tête d'un corps de troupes, de faire détruire les fortifications

des châteaux du Gévaudan et du nord du Rouergue. Il pensa qu'il valait mieux épouser Marguerite de Solages, très-riche héritière, qui avait de belles terres en Rouergue et en Gévaudan, que de mutiler ses châteaux. Il se présenta, et, indépendamment de tous les motifs qui pouvaient le faire agréer, il se recommanda par les ménagements qu'il témoignait. C'est ainsi que le château de Tholet échappa alors au démantèlement [1]. César de Grolée, fils d'Antoine, le vendit à Jean-François de Bessuéjouls-Roquelaure; et de cette dernière maison, il passa à Marc-Antoine de Gaujal, seigneur de la Blaquière, dont les descendants le possèdent encore.

Il est vraisemblable que le roi Charles VII, en allant, en 1435, de Palmas, où il avait couché, à Espalion, passa devant le château de Tholet, mais rien n'indique qu'il s'y soit arrêté.

CORNUS.

La ville de Cornus, peuplée de huit cents âmes en 1802, suivant M. Monteil, de quinze cents en 1835, suivant M. Vaysse, fut d'abord le chef-lieu d'une seigneurie particulière qui, au douzième siècle, fut unie à la vicomté de Creyssel et en faisait partie lorsque cette vicomté fut annexée au comté de Rodez par le mariage d'Ermengarde de Creyssel avec le comte Hugues, mort en 1154. Ri-

[1] Durant la révolution, il subit une attaque plus redoutable de la part de l'agent national près le district de Saint-Geniez, le citoyen Aldias, qui, peu content d'avoir fait vendre la terre comme appartenant à un émigré, somma, par sa lettre du 17 thermidor an II (4 avril 1794), le sieur Anglade de Bionnac, qui en était fermier, d'avoir à faire abattre le château, les tours, créneaux, etc., *comme insultant à l'égalité*. Le sieur Anglade répondit que, loin d'être propriétaire, il était fermier dépossédé; qu'il ne pouvait, à aucun titre, être chargé de cette démolition; et que si la nation, qui avait confisqué le château, voulait le faire abattre, elle en était bien la maîtresse, mais que c'était à elle à supporter les frais de l'opération. La chose en resta là : on recula devant la dépense. Il n'est pas hors de propos de remarquer que le citoyen Aldias était le neveu de Jean-Antoine Aldias, que Marc-Antoine de Gaujal avait nommé juge de Tholet en 1788. Jean-Antoine Aldias avait sollicité sans succès la survivance de sa place pour son neveu. Celui-ci se vengeait en 1794, en demandant la destruction du château.

chard, leur fils, vicomte de Lodève et en partie de Sarlat, eut aussi la terre de Cornus. Ses domaines revinrent aux comtes de Rodez, et Cornus en faisait encore partie en 1308 ; plus tard, il fut démembré de ce comté et devint une baronnie particulière. En 1789, Cornus appartenait à la maison d'Izarn, à laquelle Françoise de Gaujal d'Issis l'avait apporté, avec haute, moyenne et basse justice, par son mariage avec Michel d'Izarn, dont elle était veuve en 1698 : leurs descendants le possèdent encore, mais l'ancien château n'existe plus ; l'église actuelle a été bâtie sur son emplacement.

A l'époque des dernières guerres religieuses, c'est-à-dire en 1619, le château et la ville de Cornus avaient été entourés, en dehors de l'enceinte murée, d'ouvrages élevés suivant les principes de la fortification moderne : c'était une des places fortes des calvinistes en Rouergue. Ses habitants eurent alors des engagements fréquents avec leurs voisins catholiques, et notamment avec les habitants du Caylar, sur la frontière du Languedoc.

LUZENÇON.

On trouve des seigneurs de Luzençon à dater de 1135 ; plus tard, ce fief se divisa entre trois coseigneurs. En 1350 et 1357, Bérenger de Luzençon, damoiseau, ne prenait le titre que de coseigneur de cette terre. Luzençon fut occupé en 1621, lors des dernières guerres religieuses, par les troupes du duc de Rohan (*voir ses Mémoires*) : Jacob de Gaujal était alors un des coseigneurs.

CREYSSEL.

La maison de Gaujal possédait à Creyssel, outre des censives, un droit de leude, en vertu duquel tout marchand qui venait y vendre des verres lui devait le treizième.

4. Autres fiefs ayant appartenu à la maison de Gaujal.

GRANDCOMBE.
VERTABLES.
ISSIS.
SEGONNAC.
LA FERRIÈRE.
LE CLAUX.
LA BLAQUIÈRE.
LA PLANE.

---

5. Fiefs avec seigneurie directe seulement.

COMPEYRE.
LA PANOUSE DE SERNON.
MONTCLARAT.
MELAC.
TOURNEMIRE.
SAINT-ROME DE SERNON.
VIRAZELS.
MENESCLE.
SAINT-GENIEZ DE BERTRAND.
SAINT-ROME DE TARN.

---

6. Fondations religieuses. — Sépultures.

Les barons de Tholet nommaient à trois chapelles fondées en 1342, à Gabriac, à Bozouls, à Saint-Pierre de Bessuéjouls, et, par conséquent, ils y avaient droit de titre et de sépulture ; mais ces chapelles n'étaient advenues à la maison de Gaujal qu'avec la propriété du château de Tholet. Antérieurement, elle en possédait, dans l'église paroissiale de Milhau, une dédiée à saint Caprais, qui avait été fondée en 1699 par Samuel de Grandcombe,

et où les divers membres de la maison de Gaujal étaient enterrés, comme on le verra par le détail suivant :

1699. Samuel de Grancombe, fondateur. (Il fut enterré à Paris.)
1700. Marguerite de Gaujal.
1706. Jacques de Gaujal, seigneur d'Issis et de Cornus.
1717. Pierre II de Gaujal-Segonnac, seigneur d'Issis et de Grandcombe.
1718. Jacob III de Gaujal, seigneur de la Ferrière.
1720. Laurent-Étienne de Gaujal-Grandcombe.
1721. Laurent de Gaujal-Segonnac.
1722. Jeanne de Gaujal-Grandcombe.
1726. Jean-François de Gaujal-Grandcombe.
1726. Étienne de Gaujal, coseigneur de Luzençon.
1727. Marianne de Gaujal-Grandcombe.
1727. Catherine-Léonor de Gaujal Grandcombe.
1728. Samuel de Gaujal-Grandcombe.
1729. Marguerite de Gaujal-Grandcombe.
1731. Marie-Julie de Gaujal-Grandcombe.
1738. Marguerite-Gabrielle de Gaujal-Grandcombe.
1739. Pierre III de Gaujal-Grandcombe, seigneur d'Issis, Segonnac, Vertables, etc.
1747. Jean-Étienne de Gaujal-Duclaux.

La propriété de la chapelle de Saint-Caprais ayant passé dans une famille étrangère, Marc-Antoine, devenu le chef de celle de Gaujal, ne voulut plus que ses membres y fussent enterrés, et ils le furent dès lors dans la chapelle de Saint-Martin, annexe de la paroisse (et qui est aujourd'hui l'église des Pénitents), jusqu'à l'édit de 1777, qui défendit d'inhumer dans les églises, à moins qu'on ne fût fondateur, et que chaque branche de la famille du fondateur ne fît construire un caveau particulier.

7. Familles, vivant encore, descendant par les femmes de la famille de Gaujal.

D'IZARN.	TAURIAC.	LA GUISARDIE.
Raimond de Gaujal. Astrugue VERDALLE.	Raimond de Gaujal. Astrugue VERDALLE.	Raimond de Gaujal. Astrugue VERDALLE.
Jacob de Gaujal. Suzanne DALBIS.	Jacob de Gaujal. Suzanne DALBIS.	Jacob de Gaujal. Suzanne DALBIS.
Jacques de Gaujal. Elizabeth SALVAN.	Pierre de Gaujal. Marguer. de ROCHEFORT	Pierre de Gaujal. Marguer. de ROCHEFORT
Françoise de Gaujal, connue sous le nom de Mademoiselle d'Issis, et qui apporta la terre de Cornus à Michel d'IZARN.	Marie de Gaujal. Pierre de TAURIAC.	Pierre II de Gaujal. Marguerite de CROZAT-GRANDCOMBE.
	Jacques, marquis de TAURIAC. Philippe d'ASSAS DE CHAMFORT.	Samuel de Gaujal. Anne de TAURIAC.
	Philippe-Jacques, marquis de TAURIAC. M.-Antoin. d'ELRANC DE VIBRAC.	Jeanne de Gaujal. Louis Le Blanc, seigneur de la Guisardie.
	Ph.-Louis-Gaspard, marquis de TAURIAC. N. d'HULST.	N. Le Blanc de GUISARD. N. de CATELAN, sœur de M. de Catelan, pair de France en 1819.
	Auguste de TAURIAC.	Louis de GUIZARD, ancien préfet du département de l'Aveyron.

NOTE B.

Position de la famille de Gaujal à Milhau, entre les catholiques et les protestants.

CATHOLIQUES.

CROZAT, capitaines châtelains de Creyssel, chefs de leur parti.

1. ÉTIENNE, capitaine châtelain en 1574.
2. PIERRE, capitaine châtelain, fait lever le siége en 1628.
3. ÉTIENNE, capitaine gouverneur, devient seigneur engagiste.
4. MARC-ANTOINE, seigneur engagiste de Creyssel.
5. N., appelé M. DE PEYRE.

2. JEAN, lieutenant châtelain, fait lever le siége en 1628.
3. N., lieutenant-colonel en 1669.
4. MARGUERITE, née vers 1641 + 1729.

GAUJAL.

1. RAIMOND, vivant en 1559 et 1587.
2. JACOB, seigneur d'Issis, coseigneur de Luzençon, né vers 1570, dénombra 1627.
3. PIERRE I, seigneur de Segonnac, coseigneur de Luzençon.
4. PIERRE II, seigneur d'Issis, de Segonnac.
5. SAMUEL, seigneur de Grandcombe, Issis, etc., capitaine au régiment de la Vieille-Marine + en 1729.
6. PIERRE III, seigneur d'Issis, etc., né 1716 + 1739.

4. MARIE, testa 1713.

1656.

1707

6. ÉLIZABETH

1744

PROTESTANTS.

TAURIAC, capitaines de Milhau, chefs de leur parti.

1. JEAN, seigneur de St-Rome, vers 1509.
2. ANTOINE, capitaine de Milhau en 1572, de Compeyre en 1574, gentilhomme du roi de Navarre (Henri IV) en 1577, commandant de 200 arquebusiers en 1585, tué en 1585.
3. JEAN-ANTOINE, servit dans l'arrière-ban au siége de Fontarabie en 1638.
4. PIERRE, servit dans l'arrière-ban en 1674.
5. JACQUES, marquis de Tauriac, capitaine de Millau, chevalier de Saint-Louis en 1703.

3. JACQUES, capitoine de Milhau en 1612 et d'Ayssènes en 1618.
4. ANTOINE, seigneur de Lovencas.
5. ANNE.

4. JACQUES, capitaine de Milhau, en 1645.
5. JEAN, capitaine dans le régiment de Vendôme, testa 1748.
6. PIERRE, capitaine au régiment d'Auroy.

5. PIERRE, lieutenant-colonel du régiment d'Auroy, brigadier d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, vivait en 1736.

NOTA. Consulter la filiation généalogique, pages 3 et suivantes.

NOTE C.

JUGES AUDITEURS DE 1808.

Nous ajoutons quelques lignes biographiques sur les collègues de M. de Gaujal à ses débuts dans la carrière judiciaire.

De Séguret (Henri), né à Rodez, mort dans la même ville, le 5 octobre 1835, dans sa cinquante-deuxième année. Nommé, en 1808, juge auditeur à la Cour impériale de Montpellier, en 1811 conseiller auditeur à la même Cour, et peu après président du tribunal civil de Rodez, en remplacement de son père. Il fut élu, en 1824, député au grand collége de l'Aveyron.

Fabry (Germain), né à Cornus, en 1780, mort à Paris le 4 janvier 1821. Il ne suivit pas la carrière judiciaire, et composa un grand nombre d'ouvrages, inspirés par la foi catholique et royaliste la plus fervente.

Castan fils, né à Montpellier, fut successivement vice-président au tribunal de Montpellier, avocat général près la Cour, et enfin président de Chambre au même siége. Il est mort le 2 décembre 1834.

De Moly, né à Rodez en 1780, mort à Toulouse le 24 février 1849. Entré à la Cour de Toulouse comme juge auditeur le 2 juillet 1808, il fut nommé, le 30 avril 1811, substitut du procureur général près la Cour impériale; le 5 avril 1816, président du tribunal civil de Montauban; le 17 juillet 1816, conseiller à la Cour royale de Toulouse; le 6 octobre 1824, président du tribunal civil de Toulouse. Son ami et compatriote, le professeur Delpech, a consacré, dans une courte notice, le souvenir des qualités éminentes qui distinguaient ce magistrat.

AUTRES ÉCRITS DE M. JULES DUVAL.

Histoire de l'établissement et programme de la société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1837.

Mémoire sur l'extinction de la mendicité, 1838.

Mémoire historique et archéologique sur la période celtique dans le Rouergue, 1841.

Mémoire historique et archéologique sur la période romaine dans le Rouergue, 1842.

Mémoire philologique et littéraire sur les proverbes patois du Rouergue, et sur les divers dialectes de la langue romane, 1844.

Commentaire de la loi sur la chasse, 1844.

Réquisitoire dans le procès de la banque agricole de l'Aveyron, prévenue du délit d'usure, 1845.

Crédit agricole. Rapport au Congrès central d'agriculture, 1847.

Bulletin de l'union agricole du Sig (avec le capitaine *Garnier*), 1848-1849-1850.

Tableau de l'Algérie. Manuel descriptif et statistique de ce pays, 1854.

Catalogue explicatif et raisonné des produits algériens, 1855.

Carte de la colonisation de l'Algérie, 1856.

De la production et du commerce des oranges en Algérie, 1855.

— des essences en Algérie, 1855.

— des tabacs en Algérie, 1854.

— des soies en Algérie, 1854.

— des huiles en Algérie, 1854.

— des substances tinctoriales en Algérie, 1855.

— des céréales en Algérie, 1856.

Compte rendu du concours de l'Algérie a l'exposition universelle de Paris, 1855.

Archives algériennes (avec M. *Garbé*), 1855.

De l'émigration européenne et des institutions de bienfaisance en Algérie. Rapport au Congrès international de bienfaisance de Bruxelles, 1856.

De l'assimilation douanière entre l'Algérie et la France, 1856.

typographie hennuyer, rue du boulevard, 7. batignolles.
Boulevard exterieur de Paris.